

Charmant
Le haut de gamme à la japonaise

7050
JEAN-TALON EST
PRÈS DES
GALERIES D'ANOU
352-1010

MISE À JOUR DE
WORDPERFECT 5.1
1295\$
(514) 646-2259
AJOUTEZ 4% SUR CARTES DE CREDIT

Aujourd'hui



B4 PROCHE-ORIENT

Le secrétaire d'État américain affirme qu'une conférence de paix entre Israël et ses voisins arabes ne pourra être convoquée tant que certains problèmes subsisteront.

B1 SOUVERAINETÉ

Selon Gil Rémillard, la souveraineté à laquelle mènerait éventuellement le référendum qui fait l'objet du projet de loi 150 signifierait avant tout l'indépendance «pure et dure».

B7 MEMOTEC

La haute direction de Memotec Data réussit à écarter Gordon Capital mais, si elle n'a pas été délogée, n'en perd pas moins le contrôle effectif du conseil d'administration.

Sommaire

Annnonces classées

Immobilier..... C8 à C14
marchandises..... C14
emplois..... C14, C15
automobiles..... C15 à C17
propositions d'affaires..... B13

Arts et spectacles

Informations..... C1 à C6
horaires..... C2, C3
Bandes dessinées..... C9
Bridge..... C17
Décès..... C19
Économie..... B7 à B13
Éditorial..... B2
Êtes-vous observateur?..... C8
Feuilleton..... C11
Horoscope..... C10
Le monde..... B4
Loteries..... A4
Mots croisés..... C13
Mot mystère..... C15
Quoi faire..... C7
Télévision..... C1, C6
Tribune libre..... B2, B3

TABLOID SPORTS

Réjean Tremblay..... 5
Mots croisés..... 14

Air Canada subit les pires pertes financières de son histoire

Des compressions de personnel pourraient s'ajouter à celles déjà prévues

RICHARD DUPAUL

Rappée de plein fouet par la récession et la guerre, du Golfe, Air Canada s'est littéralement écrasée au premier trimestre avec une perte de 100 millions de dollars, «la pire dans les annales de la compagnie».

Le transporteur envisage maintenant de nouvelles compressions de personnel, en sus de l'abolition de 3400 postes déjà annoncée.

Selon un porte-parole de la société aérienne, M. Denis Couture, de «nouveaux ajustements» sont actuellement envisagés par la direction. Dans les faits, on procède à une révision complète des dépenses, principalement dans les activités au sol (réservations, opérations aéroportuaires, etc.).

alors que certaines liaisons sont aussi remises en question.

Dans cette foulée, de nouvelles réductions de personnel semblent inévitables, surtout au niveau du personnel syndiqué, quoique celles-ci seraient «peu significatives», insiste M. Couture. «Peut-être dans les centaines, quelque chose comme ça...», s'est avancé timidement le responsable.

Le personnel-cadre serait à l'abri, pour l'instant du moins, alors qu'on complète actuellement les derniers licenciements de quelque 400 dirigeants. Depuis octobre 1990, le transporteur a diminué de 22 p. cent son personnel d'encadrement.

Air Canada multiplie les réductions d'effectifs depuis un an, lesquelles prendront fin au mois d'août avec l'abolition de 3400

postes de cadres, d'employés de bureau et de personnel syndiqué. L'an dernier à même date, quelque 24 000 personnes travaillaient pour le transporteur.

De façon générale, Air Canada vit actuellement ses jours les plus difficiles depuis sa privatisation en 1988. Hier, la société a annoncé une perte de 100 millions de dollars (1,35 dollar par action), comparativement à 13 millions (18 cents par action) pour la même période en 1990. Les revenus de l'entreprise ont dégringolé, passant de 923 millions en 1990 à 870 millions cette année.

«Le premier trimestre de 1991 s'avère le pire dans les annales de la compagnie», a déclaré le président du conseil et chef de la direction, M. Claude Taylor.

Ce dernier a attribué les résultats à la guerre dans le golfe Persique, à la récession et au prix élevé du carburant. Cela a entraîné une chute dans le trafic-passagers de 19 p. cent au premier trimestre.

Au niveau de l'exploitation, la perte s'élève à 140 millions en tenant compte des frais de 36 millions pour les réductions de l'effectif et les charges de retraite. La vente d'actions détenues par Air Canada dans GPA Group (11 millions de dollars), une société de location-vente, et le recouvrement d'impôt sur le revenu (65 millions) ont permis de limiter les dégâts.

Il faut dire que l'industrie aérienne en arrache depuis environ un an. Les compagnies membres de l'ATA (Association internationale des transporteurs aériens)

VOIR PERTES EN A2

La faillite de Pascal fait 1600 chômeurs

Après avoir repoussé pendant de longs mois la faillite qui les menaçait, les quincailleries J. Pascal, fondées en 1903, ont finalement déclaré forfait, et des avis de faillite ont été apposés hier aux portes des 21 établissements qui étaient encore en activité, et qui employaient en tout 1600 personnes. Pascal, qui s'était placée sous la protection de la Loi sur les faillites en janvier dernier, avait offert à ses 1400 créanciers, auxquels elle devait quelque 42 millions, de leur verser 50 cents pour chaque dollar dû, mais tout porte à croire qu'ils ne recevront que 34 cents au plus. Il semble que ce soit le désistement d'une société immobilière française intéressée à acheter Pascal qui a précipité la chute de cette entreprise. Page B 14

Les camionneurs ontariens restent sur les routes

La police se disposait hier à porter des accusations contre les camionneurs qui, par leur lenteur à obtempérer à l'ordre de se disperser, continuaient de perturber la circulation dans la région de Toronto. Après avoir obéi à un ultimatum leur enjoignant de mettre fin à leur blocus de la route transcanadienne près de la municipalité d'Ajax s'ils ne voulaient pas être arrêtés, des centaines de camionneurs se formèrent en convois et se mirent à se déplacer à pas de tortue sur les principales routes entourant la capitale ontarienne, faisant fi des menaces de contraventions pouvant aller jusqu'à 80 \$ pour conduite trop lente. La police craignait qu'en agissant ainsi, ils ne fassent obstacle au libre passage des ambulances et autres véhicules d'urgence. A Ottawa, des représentants des camionneurs ont eu hier soir une rencontre avec le ministre des Transports Jean Corbeil. Page A 5

Des Québécois réussissent une percée dans la recherche sur la chimie du cerveau

FRANÇOIS FOREST

Il sera possible d'ici «cinq ou dix ans» de stimuler de façon naturelle, par médicament ou approche thérapeutique, l'un des plus puissants produits chimiques du cerveau, l'endorphine, et espérer ainsi mieux contrôler la douleur.

En isolant les enzymes nécessaires à la fabrication de l'endorphine — cette substance du cerveau que l'on compare à l'opioïde morphine — deux chercheurs du Québec ont éclairé le mystère qui entourait les mécanismes de l'élaboration chimique de l'endorphine. Ce faisant, les bio-chimistes Michel Chrétien et Nabil Seidah viennent de doubler une multitude de laboratoires à travers le monde, tous à la recherche de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le système général de la nouvelle chimie du cerveau.

Il est donc permis de croire que

la recherche, fondamentale et appliquée, développera des méthodes et des produits nouveaux non seulement pour soulager la douleur physique, mais pour explorer en profondeur la mémoire, le comportement et l'humeur dont on sait, par exemple, qu'elle peut être changeante chez les diabétiques et les personnes aux prises avec une maladie mentale.

La découverte réalisée en décembre 1989 dans les laboratoires de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) que dirige le docteur Chrétien, vient couronner un travail de 17 ans des deux chercheurs, trois fois repris à zéro, mais qui a connu son aboutissement quand les deux scientifiques ont opté pour la méthode de génie génétique.

En 1976, le docteur Chrétien, endocrinologue, avait établi que l'endorphine provenait d'une molécule plus grosse et inactive, la pro-endorphine. Celle-ci, coupée en un endroit précis par des enzymes, maintenant identifiées

comme PCI et PC2, produisait la fameuse endorphine.

«On ignorait quel était ce circuit jouant un rôle dans la production de l'endorphine, indique Michel Chrétien. Maintenant que l'on sait que le cerveau produit des grosses molécules que des enzymes viennent couper pour les rendre actives, on peut extrapoler qu'à partir de la fabrication de l'endorphine, le cerveau fabrique et libère, de la même façon, des milliers de composés chimiques.»

La nouvelle est capitale en ce qu'elle permettra à d'autres chercheurs, qui travaillent sur d'autres substances chimiques du cerveau, d'utiliser cette connaissance pour dévoiler de nouveaux secrets de l'organe le plus complexe du corps humain. Et ce n'est pas ce qui manque quand on considère que le cerveau compte des milliards de neurones et des trillions de connexions. La découverte est spectaculaire parce que le cerveau est le moins connu des organes, bien protégé dans sa boîte

crânienne, difficile d'accès. On ne peut faire de biopsie du cerveau comme on peut en faire une pour le foie, par exemple.

Déjà, de par le monde, les scientifiques demandent à l'IRCM de leur envoyer des morceaux de gène produits artificiellement dans ses laboratoires, pour application dans leurs propres recherches.

En commençant à connaître les étapes de la formation des endorphines et en isolant les enzymes, cela peut signifier que les enzymes pourront jouer un certain rôle dans la fabrication des substances qui ressembleront aux endorphines du cerveau et qui, administrées, pourraient s'avérer à la fois plus puissantes et moins toxiques que la morphine. En d'autres termes, on pourra stimuler, inhiber, augmenter ou réduire naturellement la production d'endorphine. En administrant ainsi à l'organisme ses propres substances, il est logique de pen-

VOIR CERVEAU EN A2

COINCÉS, LES CYCLISTES!



Les cyclistes qui ont l'impression d'être considérés comme indésirables ou quantité négligeable dans le secteur du Vieux-Port et de la Cité du Havre ne se trompent pas. Depuis quelque temps, tout se passe comme s'ils n'existaient même pas! Les problèmes sont multiples, les juridictions se confondent dans une indescriptible pagaille et loin de s'améliorer, la situation semble être appelée à empirer au cours des prochaines semaines, malgré les correctifs temporaires que la Ville de Montréal s'appête à mettre en place. **Tableid Sports pages 10 et 11.**

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Le facteur Rama

GILLES TOUPIN
NEW DELHI

Des femmes jetaient devant lui des pétales d'oeillet couleur safran. On le chargeait de colliers de fleurs et la foule immense amassée sur les balcons, les terrasses, les toits et dans les rues de ce quartier de petits boutiquiers et d'artisans de la capitale criait à son passage: «Longue vie à Rama!»

Lal Krishna Advani, 63 ans, parlementaire accompli qui a dirigé l'opposition sous l'administration sortante, debout dans sa jeep, commençait au petit matin une autre journée marathon de campagne électorale en brandissant le drapeau safran de la cause hindoue défendue par son parti, le Bharatiya Janata Party (BJP), le parti du Peuple de l'Inde.

La longue et bruyante caravane de voitures, qui s'était ébranlée de sa vaste maison de New Delhi vers 7 h 30, sous un soleil déjà de plomb, s'immobilisa d'abord devant un petit temple consacré au dieu-roi Rama, avatar de Vishnu, l'un des trois dieux principaux de la trinité hindoue issue de Purusha, le Premier Être. Advani monte les marches du temple devant le peuple assemblé, rend hommage à Rama et repart à un train d'enfer, s'arrêtant ici et là dans les rues bondées et étroites du quartier pour rallier la fierté des hindous sous le lotus (safran toujours), emblème du BJP: «Rama est notre fierté nationale. Nous avons payé le prix. Il est temps de donner une chance au BJP, le seul parti qui se bat contre tout ce qui menace

VOIR INDE EN A2

Partout où il passe, le leader appelle les Indiens à s'élever au dessus des considérations de castes et à voter la semaine prochaine (20, 23 et 26 mai) afin de préserver l'identité culturelle du pays. «Assez, c'est assez!», clament les publicités du BJP dans les journaux. «Nous avons essayé les autres. Nous avons payé le prix. Il est temps de donner une chance au BJP, le seul parti qui se bat contre tout ce qui menace

VOIR INDE EN A2

Jugements majeurs en matière de viol

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Un homme accusé de viol ne pourra plus seulement invoquer, en défense, qu'il croyait sincèrement que sa présumée victime était consentante parce qu'elle avait auparavant accepté de monter dans sa voiture, de parler avec lui et de l'accompagner au restaurant.

D'autre part, même si les crimes qu'on leur reproche ont été commis 30 ans auparavant, les individus accusés de viol devront subir leur procès.

Voilà en effet ce qu'a décidé la Cour Suprême du Canada dans deux importantes décisions rendues hier matin.

Dans une cause, la Cour devait décider si un homme accusé d'agression sexuelle voyait son droit à un procès juste et équitable bafoué, en raison du délai d'une trentaine d'années entre les plaintes portées par les victimes et les crimes allégués.

Notant que souvent les victimes de viol ne portent pas

VOIR VIOL EN A2

**PLUS PAYANT QU'UN SIMPLE COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES;
PLUS FLEXIBLE QU'UN INVESTISSEMENT À TERME.**

**LE COMPTE BÉNÉFICIAIRES PLUS...
Le summum des comptes épargne-chèques.**

TRUST GENERAL

Place du Carrefour, Laval, 682-3200
5995, boul. Guin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1814
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 749-3285
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777

Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Arès, Arès, 655-4760

Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Fortin, Brossard, 468-2500
290, boul. Sir Wilfrid Laurier, St-Lambert, 466-8866

531, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
2772, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

1/8% de 1 à 5 ans. Details au succursale.

60 ANS ET PLUS

BON DE

1/8% **7.97%**

SUITE DE LA UNE

PERTES

Air Canada subit les pires pertes financières de son histoire

ont perdu globalement plus d'un milliard de dollars US... en février seulement. Les principaux transporteurs aériens multiplient les compressions de services et de personnel, lorsqu'ils ne sont pas poussés à la faillite.

Pour sa part, le concurrent principal d'Air Canada, PWA Corporation, déclarait récemment une perte de 64 millions (contre 34 millions l'an dernier) au premier trimestre.

Les derniers résultats d'Air Canada n'ont guère surpris les analystes, « quoique 100 millions, c'est un peu plus fort que prévu », a déclaré M. Ted Larkin, de la firme Bunting Walburg.

Ces observations ont trouvé un écho sur le marché boursier, alors que l'action d'Air Canada (émise à 8 \$) a été en baisse une bonne partie de la journée pour terminer la séance inchangée à 9 \$ à la Bourse de Montréal.

En outre, M. Taylor a déclaré que les marchés du tourisme et du voyage en général restent toujours « en-deçà » de leur niveau d'avant la guerre. Les perspectives pour l'ensemble de l'année 1991 sont « plutôt sombres ».

Air Canada fait des pieds et des mains pour se débarrasser de son bois mort depuis l'automne dernier, mais avec peu de succès. La compagnie n'a toujours pas vendu son siège social de la Place Air Canada (elle est propriétaire de 10 étages de l'immeuble), alors que huit appareils L-1011 sont stationnés dans le désert de l'Arizona dans l'attente d'un acheteur. Cependant, l'avenir laisse entrevoir quelques signes encourageants, note M. Taylor, notamment avec la diminution graduelle des prix du kérosène et la baisse des charges de la compagnie.

« Nous poursuivons nos efforts considérables pour restructurer l'exploitation, comprimer les coûts et accroître la compétitivité à court terme », a-t-il ajouté.

Selon M. Murray Anderson, de Research Capital, le second trimestre devrait aussi être déficitaire, mais le troisième, traditionnellement le meilleur moment de l'année dans le transport aérien, réserve un léger bénéfice. Globalement, Air Canada devrait clôturer l'année avec une perte de l'ordre de 80 cents par action, a-t-il prédit.

« Air Canada devra réduire ses dépenses à nouveau, c'est certain. Or, les résultats vont dépendre surtout de la reprise économique, qu'on anticipe pour la fin de 1991 », a dit l'analyste. □

INDE

Le facteur Rama

dous afin que la mosquée d'Ayodhya, supposément construite au XVI^e siècle sur un temple hindou lui-même érigé sur le lieu de naissance du dieu Rama, fasse place à un nouveau temple hindou. Le gouvernement du premier ministre d'alors, V.P. Singh, refusant de se plier à cette exigence, des émeutes éclatèrent et une cinquantaine d'hindous furent abattus par les forces de l'ordre à Ayodhya. Le BJP se retira de la coalition au pouvoir et le gouvernement de M. Singh tomba du même coup.

Aujourd'hui, le BJP fait cavalier seul, convaincu — du moins publiquement — qu'il peut prendre le pouvoir sans s'associer aux forces du centre et de la gauche. Son organisation électorale, est impressionnante, avec une armée de volontaires dont la mécanique est bien huilée.

Sa plateforme mise sur la « fierté hindoue », sur l'héritage culturel de l'hindouisme, refusant par exemple que les groupes minoritaires (notamment les 100 millions de musulmans de l'Inde) aient des privilèges qui sont déniés à la majorité. Même les yuppies en polo et costumes à l'occidentale ont commencé à rallier les brigades de Rama. On les appelle ici les « Scuppies », pour « saffron-clad Yuppies » (yuppies vêtus de safran). Malgré qu'ils n'aient guère d'idée précise sur ce qu'est véritablement l'hindouisme, *Hindutva* est fondamental pour eux parce qu'ils croient, disent-ils, que l'Inde est le seul pays où la majorité n'a pas le pouvoir entre les mains, où les fêtes religieuses de la majorité sont remplacées par les fêtes de la minorité.

musulmane et où, malgré une constitution laïque, les lois civiles ne sont pas les mêmes pour tous. Dans son programme électoral, le BJP a ainsi annoncé qu'il allait remplacer la Commission pour les droits des minorités par une Commission des droits de la personne.

Mais il est fort probable, affirment les analystes indiens, qu'une fois au pouvoir le BJP laisse tomber son allié Rama au profit de la *realpolitik*. Bien des observateurs pensent en effet que la campagne fondamentaliste du BJP n'est qu'un coup publicitaire électoral.

Quoi qu'il en soit, étant donné les réalités de la géographie politique indienne, il serait plus que surprenant que le BJP prenne le pouvoir. Son électoralat dans le Sud et dans l'Est (où sont en jeu quelque 200 sièges sur les 537 du Parlement) est pratiquement inexistant alors que dans la ceinture hindie le parti ne jouit pas encore de la crédibilité nécessaire pour gouverner. Pour remporter les élections en Inde, il suffit de raffiner une demi douzaine d'États stratégiques dont l'Uttar Pradesh, le Bihar et le Maharashtra. Le BJP pourrait par exemple battre le Congrès dans le Bihar mais il y sera certainement devancé par la coalition de centre-gauche du Front national.

La montée forcée aux barricades politiques du dieu Rama a ainsi eu ceci de paradoxal: être hindou en Inde, c'est désormais politique. □

CERVEAU

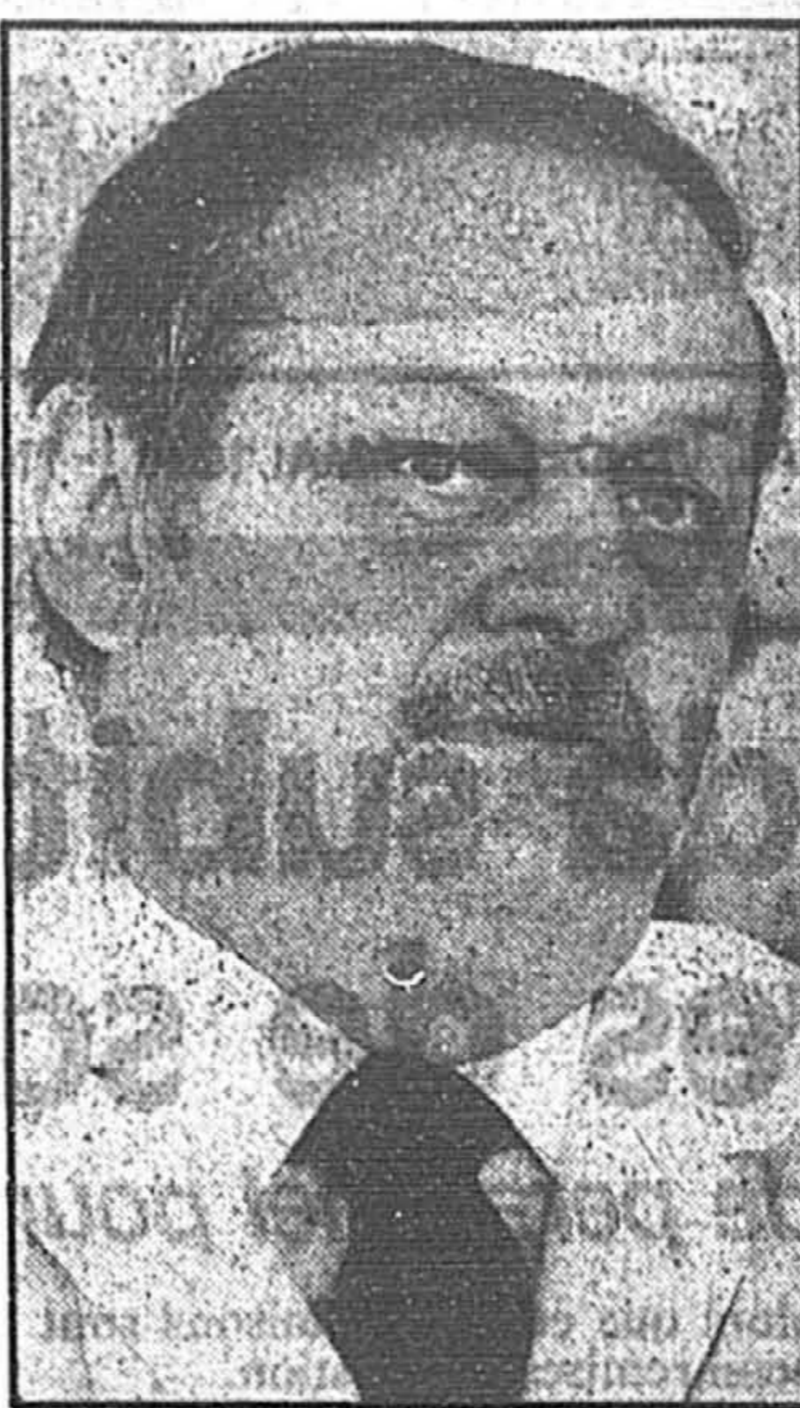
Des Québécois réussissent une percée dans la recherche sur la chimie du cerveau

ser qu'on diminuera les phénomènes de rejet puisque le cerveau n'aura pas à se battre contre des corps étrangers. Le champ d'exploration que viennent d'ouvrir les deux chercheurs est d'autant plus incroyable qu'à partir du moment où l'on connaît le processus de formation de l'analgésique du cerveau (l'endorphine), on pourra comprendre comment il se dégrade. On peut ainsi prévoir des approches préventives à certaines maladies.

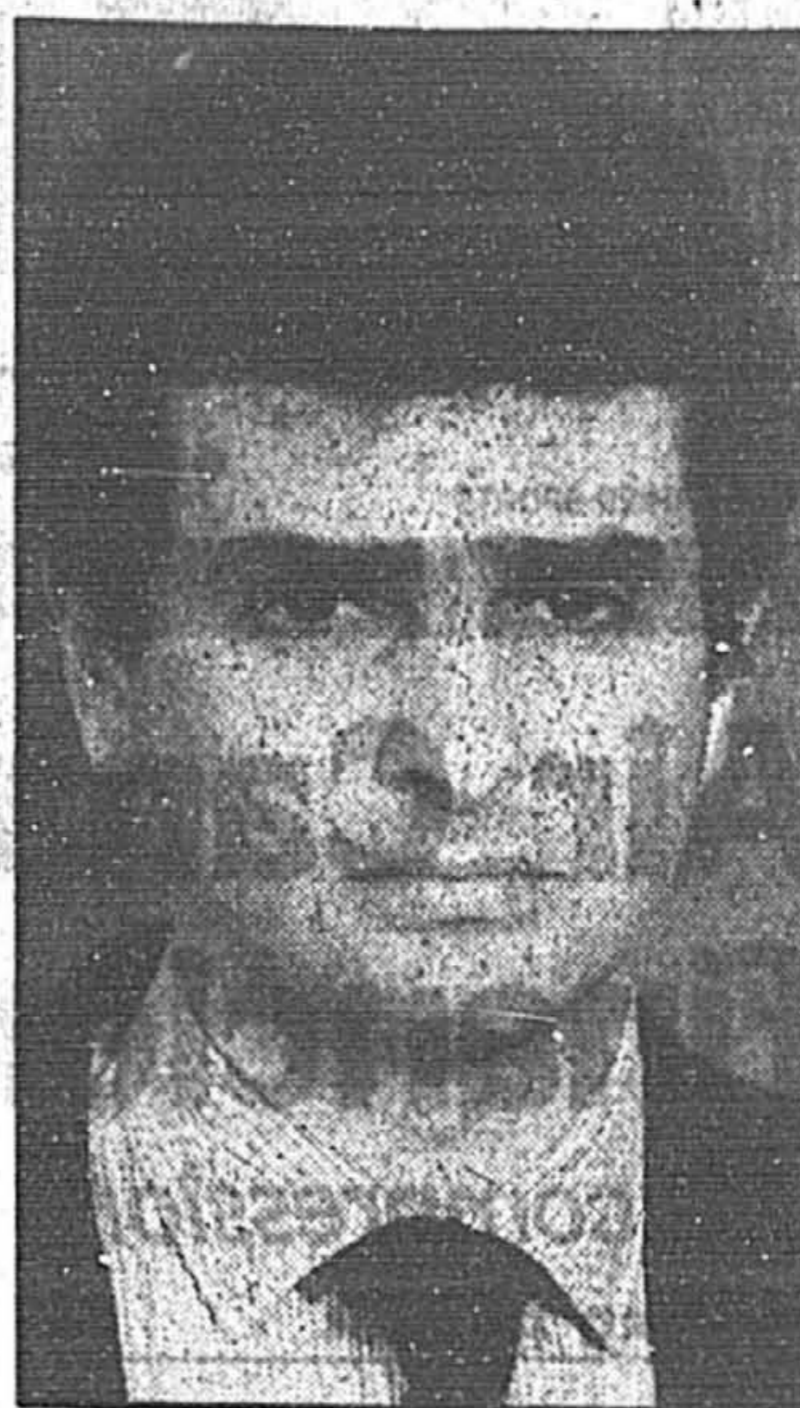
Les résultats de cette recherche ont été publiés en exclusivité, la semaine dernière, dans la prestigieuse revue américaine *Proceedings of the National Academy of Science*, la plus haute instance scientifique américaine et l'un des « séniats » mondiaux de la recherche scientifique.

L'importance de la publication des résultats dans *Proceedings* tient à ce qu'elle démontre à la face du monde scientifique international que l'activité de l'endorphine a été vérifiée « in vivo », après l'avoir été en éprouvette.

Cette découverte permettra une meilleure connaissance du contrôle clinique cérébral de la douleur. Le docteur Seidah précise que l'IRCM a déjà partagé ou prévoit faire partager le gène à des chercheurs engagés à l'heure actuelle dans des travaux fondamentaux sur la définition des gènes des chromosomes, sur les hormones de la reproduction, sur une possible relation en cancer (un cancer a des facteurs de croissance qui pourraient être coupés par les enzymes), sur le développement foetal aussi.



Michel Chrétien



Nabil Seidah

Cette découverte fondamentale assure non seulement la longévité scientifique des deux chercheurs, déjà mondialement connus pour d'autres travaux, mais permet à l'Institut de recherches cliniques de Montréal d'être en excellente position pour recruter dans ses laboratoires les meilleurs scientifiques au monde et attirer des fonds de recherches supplémentaires. □

VIOL

Jugements majeurs en matière de viol plainte, ou attendent très longtemps avant de le faire — comme on l'a vu récemment d'ailleurs dans plusieurs affaires de viols présumés survenus dans des orphelinats tenus par des religieux — la Cour Suprême a décidé qu'on ne pouvait pas suspendre les procédures judiciaires uniquement parce que le délai est très long.

Selon le juge William Stevenson, rédacteur du jugement unanime, la Cour doit aussi tenir compte d'autres « circonstances », avant de décider si le droit au procès équitable garanti par l'article 7 de la Charte canadienne des droits a été brimé. Et dans le cas des agressions sexuelles, la nature même du crime peut excuser les longs délais.

« Il a été reconnu que le retard à dénoncer les abus sexuels est une conséquence commune et prévisible. (...) Si les tribunaux devaient imposer une prescription, cela signifierait que les auteurs d'abus sexuels pourraient tirer avantage de l'absence de dénonciation, dont ils sont dans bien des cas eux-mêmes responsables. Ce n'est pas là une conséquence que nous devrions encourager. Une règle arbitraire n'a pas ici sa place », écrit le juge.

La cause a été amenée devant la Cour suprême par l'accusé, qui tentait de faire casser une décision de la Cour d'Appel de la Colombie-Britannique le forçant à subir son procès.

Il a été inculpé en 1987 de plusieurs chefs d'agression sexuelle, de grossière indécence et de voies de fait sur sa belle-fille et ses deux filles. Son avocat a demandé au juge de première instance d'arrêter les procédures, plaçant que le délai entre les crimes reprochés

et la plainte était trop long. Les crimes auraient commencé en 1957 pour prendre fin en 1985. Les victimes ont porté plainte pour la première fois en 1986. Le juge de première instance avait trouvé « ridicules » et « spécieuses » les raisons invoquées par les victimes pour justifier le délai. La Cour d'appel a brisé la suspension des procédures en septembre 1988, décision confirmée hier.

Un autre jugement rendu par la Cour Suprême hier précise la jurisprudence en matière d'agressions sexuelles.

Dans cette affaire, la Cour a statué que ce n'est pas parce qu'une femme accepte de monter dans la voiture d'un homme, d'aller au restaurant avec lui, qu'elle lui fait ensuite « certains commentaires », le tout sans s'enfuir, qu'il est en droit de penser qu'elle consent à avoir des relations sexuelles. S'il veut se défendre d'une accusation d'agression sexuelle en persuadant la Cour qu'il était peut-être dans l'erreur mais sincèrement convaincu du consentement, l'accusé doit donc apporter d'autres preuves que de tels faits et sa propre parole, pour appuyer ses dires.

Le jugement rédigé par la juge Beverley McLachlin, vient confirmer une décision prise il y a quatre ans par la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Joseph Reddick.

La Cour d'appel avait alors cassé une décision du tribunal de première instance et déclaré M. Reddick coupable d'agression sexuelle à l'endroit d'une jeune fille de 15 ans.

Le juge de première instance avait d'abord acquitté M. Reddick, statuant que même s'il y avait effectivement eu relations sexuelles forcées, on pouvait accorder le bénéfice du doute à l'accusé relativement à ses intentions criminelles.

La Cour Suprême a aussi jugé que la Cour d'appel avait bien fait de substituer directement le verdict d'innocence posé en première instance pour un verdict de culpabilité, sans demander l'ouverture d'un nouveau procès, qui n'aurait servi « à rien d'autre qu'à infliger à la plaignante le supplice de témoigner à nouveau ».

Les juges Claire L'Heureux-Dubé, Charles Gonthier, Beverley

McLachlin et Frank Iacobucci, ont tous rejeté le pourvoi demandé par l'accusé. Seul le juge William Stevenson de l'Alberta a été dissident. Selon lui, il y avait apparence suffisante de consentement pour accueillir la requête.

La Cour Suprême a déjà confirmé la théorie de la « croyance sincère mais erronée » — au grand dam de l'Association nationale de la femme et du droit (ANFD) et de multiples autres organismes de défense des droits des femmes — dans une décision du juge McIntyre rendue en 1980. Le jugement rendu hier précise toutefois que la preuve indépendante nécessaire pour établir « une apparence de vraisemblance » et étayer la théorie de la croyance « sincère mais erronée » doit provenir d'une autre source que l'accusé et ne peut se réduire à certaines circonstances, comme ne pas s'enfuir, monter dans une voiture ou aller au McDonald.

« Ce jugement marque donc un pas dans la bonne direction, et réduit la portée de cette théorie, qui devrait cependant disparaître », a commenté Me Mona Brown, de l'ANFD.

En outre, une étude effectuée par Me Brown et rendue publique hier, démontre que les femmes canadiennes ne sont pas bien protégées par le système judiciaire, parce que subsiste encore dans la tête des juges et des avocats, et dans la société en général, le mythe voulant que « non » signifie en fait « oui » ou « peut-être ».

Dans son rapport, l'association applaudit cependant les efforts des juges « qui veulent bien s'éduquer sur l'égalité des sexes et qui rendent des décisions plus attentives à l'expérience des femmes ». □

CECM: Ryan et Rémillard étudient le dossier

MARIE-FRANCE LÉGER

Alors que le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, s'interroge sur la façon de régler le conflit à la CECM, le Procureur général, Gil Rémillard et le Solliciteur général, Claude Ryan, ont confirmé hier qu'ils étudiaient le dossier de la présidente démissionnaire, Denise Soucy-Brousseau.

Le ministère de l'Éducation ne peut en effet enquêter directement tant que les plaintes d'ingérence politique et de fraude, portées par le directeur général Laurent Portugais à l'égard de Mme Soucy-Brousseau, n'auront pas été étudiées.

M. Pagé doit toutefois choisir d'ici à mardi entre l'envoi d'un observateur ou d'un médiateur, ou encore la mise en tutelle de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Hier soir, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) a demandé au ministre de l'Éducation d'intervenir rapidement car la loi prévoit que les commissaires doivent élire un nouveau président au bout d'une vacance de 30 jours.

« Nous avons expliqué au ministre que nous étions contre la tutelle car c'est une solution extrême et que cela mettrait de côté les élus. Mais un observateur, c'est une solution envisageable », a expliqué le président du MEMO, Yves Poulin, à l'issue de la rencontre avec M. Pagé. Il a aussi indiqué que le ministre semblait comprendre la « réalité de la CECM et son caractère particulier ».

Précision

Une légende accompagnant une photo d'un camion de ChemLawn Inc., reproduite en page A 7 le dimanche 5 mai, pouvait porter à confusion. La légende disait: « La main dans le sac: des employés de ChemLawn arrosaient de produits chimiques, hier, les pelouses s'étendant devant les bureaux du ministère de l'Environnement, au Village olympique. Le 3 avril, la compagnie ChemLawn a été condamnée à une amende de 500 \$ pour mauvaise application de pesticide. » C'est bien entendu le ministère de l'Environnement qui était pris « la main dans le sac », et non ChemLawn. L'amende de 500 \$ n'était évidemment pas reliée à l'arrosage des pelouses du Village olympique, mais faisait suite à une infraction antérieure.

Où donner de son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants: ● à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h.

SAMEDI DANS LA PRESSE

LE BLOC QUÉBÉCOIS UN AN APRÈS: Il y a un an presque jour pour jour, le député François Gérin démissionnait du caucus conservateur. Sa démission fut la première étape vers la création du Bloc québécois, un minuscule parti de huit députés qui, selon les sondages, remporterait la majorité des sièges au Québec dans une élection fédérale. A part Lucien Bouchard, qu'est-ce donc que ce Bloc québécois? Dans une série d'articles publiés à compter de demain, le journaliste Paul Roy nous raconte la véritable histoire du Bloc: comment le parti a été formé, les tensions entre les députés, les ambitions de Lucien Bouchard, les liens avec le Parti québécois. A lire demain et dimanche dans *La Presse*.

Demande d'enquête publique sur une affaire de viol à Sherbrooke

MARTHA GAGNON

Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles demande au ministre de la Justice de rouvrir le dossier de Dominique, cette Sherbrookoise qui a échoué dans sa tentative de faire incarcérer les trois hommes qui l'auraient violée dans une automobile, le 9 mai 1986.

Rappelons les faits: après un retentissant procès devant jury, Carlos Canales, Eddy Cordonero et Carlos Cisternas étaient condamnés à cinq ans de pénitencier en décembre 1986. Libérés en attendant leur appel, ils n'auront finalement passé que quelques jours derrière les barreaux. L'an dernier, la Cour d'appel renversait la décision de première instance et annulait le procès.

Après une étude approfondie du dossier, les centres de lutte contre les agressions sexuelles remettent en question aujourd'hui le rôle du procureur de la Couronne, qu'ils tiennent responsable de ce revirement de situation. Selon la présidente, Diane Lemieux, « le procureur est allé à l'encontre des intérêts de la victime. Ce qui est inconcevable. Il s'est presque substitué à l'avocat de la défense. »

Le Regroupement soutient que le procureur a induit la Cour d'appel en erreur en présentant comme un fait nouveau les résultats d'un test d'urine montrant la présence d'alcool dans l'organisme de la victime. Pourtant, jamais Dominique n'avait nié au procès avoir consommé un peu d'alcool ce soir-là.

Mme Lemieux se demande comment le procureur de la Couronne a pu poser un geste aussi grave sans tenir compte de tous les éléments du dossier. Il faut dire que Me Jean-Marc Fradette

avait hérité du dossier au moment de se présenter en Cour d'appel pour remplacer les deux collègues qui pilotaient la cause en première instance.

Autorisation spéciale
Voyant que celles-ci n'avaient pas dévoilé les résultats de cette expertise médicale au procès, il a cru de son devoir de le faire lors de l'appel. Une information que la défense ignorait. « La conséquence de tout cela est que les trois hommes sont toujours en liberté », dit Mme Lemieux. La victime, Dominique, hésite grandement à affronter un autre procès, surtout que les délais sont écoulés et qu'il faudrait obtenir une autorisation spéciale.

« Dominique a été trahie, abandonnée et laissée sans recours. Sa réputation a été entachée », affirme le Regroupement, qui demande au Procureur général et au ministre de la Justice de tenir une enquête publique sur cette affaire.

Curieusement, tous les procureurs qui ont travaillé à ce dossier ont quitté depuis le bureau des représentants du ministère public au Palais de justice de Sherbrooke. Seul Me Fradette a fait quelques commentaires au journal local, *La Tribune*, qui l'a joint cette semaine à Chicoutimi, où il exerce désormais sa profession. Il estime n'avoir rien à se reprocher et assure qu'il a fait son devoir.

À la demande du Regroupement, un professeur en droit criminel à l'Université de Sherbrooke, Me René Turcotte, a fouillé le dossier pour tenter de comprendre le processus judiciaire. A son avis, le procureur de la Couronne n'avait pas à soulever la question du test d'urine devant la Cour d'appel. Car, s'il démontre la présence d'alcool, ce test ne peut établir l'état d'ébriété d'une personne.

C'est aussi l'avis du spécialiste qu'il a consulté, le docteur Gérard Plante, du Centre hospitalier de Sherbrooke, néphrologue, qui affirme que le taux d'alcool dans l'urine n'a aucune signification.

D'après Mme Lemieux, on a confondu test d'urine et test de sang. Ce dernier étant généralement l'instrument de mesure exact de l'alcool dans l'organisme. « Le procureur ne pouvait ignorer ce fait. Et s'il l'ignorait, il aurait dû d'abstenir d'étaler son ignorance et de causer ainsi un préjudice à la victime. »

Enquête interne

Selon le Regroupement des centres de lutte contre les agressions sexuelles, une enquête interne ordonnée par le ministre de la justice, l'an dernier, n'a pas permis de connaître la vérité. « Cette enquête menée par le sous-ministre associé aux Affaires criminelles et pénales n'aura été qu'un gaspillage de fonds. » L'organisme ne comprend pas que l'on refuse de rendre public le rapport dans son entier.

Le Barreau, qui s'est penché sur la conduite des procureurs, a conclu que les deux avocats, Mes Céline Otis et Danielle Côté, avaient sans doute commis une erreur de jugement en omettant de présenter à la cour un certificat d'analyse d'urine. Leur intégrité n'a cependant pas été mise en cause.

Quant au rôle joué par le procureur responsable du dossier devant la Cour d'appel, Me Fradette, on estime qu'il a agi en conformité avec les règles de droit.

La présidente du Regroupement affirme que cette histoire n'est pas de nature à encourager les femmes à porter plainte lorsqu'elles sont victimes d'agressions sexuelles. « Parce qu'une femme a consommé de l'alcool, a-t-on le droit de la violer? »

La Quotidienne à trois chiffres **682**
à quatre chiffres **2643**

Tirage d'hier

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30

RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ 285-6892
Grandes annonces
Annonces classées **285-6900**

ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h. **285-7111**

GRANDES ANNONCES
Détailants **285-7202**
National, Télé-Pressa **285-7306**
Vacances, Voyages **285-7265**
Carrières et professions, nominations **285-7320**

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 17 MAI 1991

20-5-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

Dés Mohawks d'Oka ne seront pas privés d'électricité malgré les factures impayées

Le ministre Claude Ryan reconnaît que des membres de son cabinet son intervenus auprès d'Hydro-Québec

BRUNO BISSON

Le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, a admis devant l'Assemblée nationale, hier, que des membres de son cabinet sont intervenus pour dissuader Hydro-Québec de couper le courant à six Mohawks d'Oka qui n'auraient pas payé leur facture depuis plus d'un an.

Selon des informations obtenues par La Presse, les factures en question représenteraient quelques milliers de dollars chacune et le nombre des comptes en souffrance, à Kanesatake, se chiffrent à plusieurs dizaines. Les interruptions de courant prévues hier par la société d'État devaient être les premières d'une série de coupures devant se poursuivre sur quelques semaines.

Interrogé sur cette question par l'opposition à l'Assemblée nationale, le ministre Ryan a affirmé qu'il n'a pas été personnellement informé de la situation. Mais il a admis que son cabinet a eu des « discussions » avec la société. Après

avoir sérieusement soupesé les conséquences d'une telle décision, Hydro-Québec a choisi de ne pas interrompre le courant aux nombreux abonnés de la réserve mohawk de Kanesatake qui n'acquiescent pas leurs factures.

« Mon cabinet a été saisi du problème, a-t-il déclaré. Il y a eu des discussions. C'est une décision qui demandait d'être mûrement réfléchie et Hydro-Québec a décidé d'en examiner soigneusement toutes les implications. »

« Hydro a pris cette décision, a dit le ministre Ryan, peut-être après avoir fait les consultations qui s'imposaient. J'aurais été malheureux, a-t-il précisé, si on avait agi dans une situation comme celle-là sans que le point de vue de la sécurité publique n'ait été soigneusement examiné. »

Ce n'est pas une première

Hydro-Québec n'en est pas à ses premiers problèmes de créances avec des Mohawks. Des ententes spéciales ont été conclues avec les conseils de bande des

réserves de Kahnawake et Akwesasne, au début de 1991, afin de récupérer quelques millions dus à la société d'État par plus de 2500 abonnés mohawks.

L'entente intervenue sur ces réserves prévoit que ce sont des percepteurs autochtones qui veilleront à recueillir les paiements d'électricité selon des modalités particulières devant faciliter le recouvrement de l'arriéré.

À Kanesatake, une entente de ce type avait été envisagée après la crise d'Oka mais ne s'est pas encore concrétisée. Des sources de La Presse ont affirmé que les six abonnés qui ont bénéficié d'un sursis, hier, devaient négocier des ententes individuelles d'ici une semaine avec Hydro-Québec.

Il est vrai, par ailleurs, que des interruptions de courant auraient pu être interprétées pour ce qu'elles n'étaient pas dans le contexte de tension qui sévit depuis quelques semaines entre le conseil de bande de Kanesatake et une partie de la communauté qu'il prétend représenter.

Hier, en vertu d'une entente entre les

élus du village d'Oka et le conseil de bande, des Mohawks devaient nettoyer la Pinède, cette riche forêt de pins dont la préservation devint le symbole de la crise de l'été dernier. Cette entente avait un caractère symbolique, souligné d'ailleurs d'une photo parue dans La Presse il y a deux semaines et montrant le chef mohawk George Martin serrant la main des maires du village et de la paroisse d'Oka, MM. Jean Quéllette et Yvan Partry.

Cette photo a fait grand bruit à Kanesatake et a valu au chef Martin des menaces en plus d'une réprobation générale de la part des Mohawks. Et hier, le conseil de bande a été « avisé » par les traditionalistes de la faction « Longhouse People of the Pines », proche des warriors, qu'il était préférable de n'envoyer personne dans la Pinède. Ces traditionalistes ont l'intention de s'acquitter eux-mêmes de cette corvée, dans la journée de demain.

Des décès non-rapportés

Par ailleurs, Radio-Canada a révélé,

hier, que les noms de 133 personnes décédées figuraient toujours sur les listes officielles du conseil de bande de Kanesatake, dont le financement per capita est calculé à partir de cette liste.

Cette étonnante découverte a été confirmée par les consultants en élections engagés par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord pour organiser le plébiscite du 31 mai prochain. Certains des Mohawks dont les noms figurent sur les listes du conseil sont décédés depuis 10 ans.

Selon Radio-Canada, le conseil de bande de Kanesatake pourrait avoir touché jusqu'à 150000 \$ de trop par année pour financer ses activités et ses services. Le conseil de bande a reçu, en 89-90, 2,6 millions en budget de fonctionnement, calculé selon les besoins spécifiques de la bande et en fonction de la population résidente du territoire indien.

Près de 1600 Mohawks sont inscrits au registre de Kanesatake mais un peu moins de 900 d'entre eux résident sur ce territoire.

L'armée forme des policiers de la SQ pour faire face à d'éventuelles crises

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a reconnu que des policiers de la Sûreté du Québec recevaient une formation spéciale à la base militaire de Farnham, afin d'être en mesure de faire face à d'éventuelles crises du genre de celle qui a mis en scène des groupes autochtones, l'été dernier, particulièrement à Kanesatake et Kahnawake.

Ces agents viendront s'ajouter aux membres des groupes d'intervention tactique que possède la SQ.

« Il s'agit de former des personnes qui pourront être disponibles si jamais le besoin se présente », a précisé le ministre en réponse au député de Joliette, M. Guy Chevrette.

M. Chevrette réclamait soit une enquête publique, soit des perquisitions policières pour venir à bout une fois pour toutes des armes que continueraient d'accumuler les célèbres warriors, à

Kahnawake. Le député s'appuyait sur un reportage de Normand Lester, présenté à Radio-Canada, mercredi soir.

M. Ryan soutient que selon les informations dont il dispose, la situation ne s'est pas aggravée dans la réserve précitée, et qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifient des mesures extraordinaires de perquisition.

« La politique du gouvernement consiste à prévenir la répétition des événements qui se sont produits l'été dernier. Nous sommes rendus à la mi-mai, je pense que la politique a donné des résultats plutôt encourageants jusqu'à maintenant », a dit M. Ryan.

Le ministre a reconnu que son gouvernement entretenait toujours des contacts avec les dirigeants de l'armée canadienne, relativement à ce dossier. Non seulement y aura-t-il prochainement une rencontre entre le premier ministre Robert Bourassa et le général Foster, mais lui-même a fait le point sur la situation, il y a quelques semaines, avec ce même général, en plus de faire « le bilan de l'expérience de l'an dernier ».



Le hockey, dans les rues, c'est une tradition au Québec. En fait, comme le Canadien de Montréal. Sauf que ces gamins de Brossard, eux, jouent encore... pas les Glorieux!

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

À Candiac, le hockey de rue, c'est maintenant interdit

PIERRE BELLEMARE

Au Québec, c'est une dimension de notre patrimoine folklorique.

Lorsque pointe le printemps, avec ses pompiers en fleurs et... les séries éliminatoires du hockey professionnel, des grappes de gamins se lancent à l'assaut des rues, pour disputer d'après rencontres, en portant souvent les couleurs de leur équipe favorite.

S'agissant sur le bitume des rues de banlieue ou dans les ruelles de Montréal, ils y installent leur filet de gardien de but, pour ensuite se mettre à la poursuite de la balle... de tennis ou de caoutchouc.

Depuis plus d'un siècle, selon un ouvrage de Donald Guay publié en 1987, aux Éditions VLB, le hockey constitue le sport national des jeunes Canadiens, particulièrement des petits Québécois qui, à peu de frais, rivalisent d'adresse.

Mais l'administration du maire Claude Hébert, à Candiac, vient de mettre les gamins au pas. Le hockey dans la rue, à travers la circulation, n'est plus toléré. Un accident récent, ayant causé cer-

taines blessures à un hockeyeur de rue, a donc amené la municipalité à appliquer le règlement qui, incidemment, a cours dans toutes les municipalités du Québec.

Depuis des dizaines et des dizaines d'années, la tradition a laissé s'implanter une tolérance à l'endroit de ces jeunes étoiles de la rue qui, à leur façon, expriment le réveil printanier.

En principe, le hockey dans la rue devrait être interdit partout au Québec. Candiac constitue cependant la première ville à agir dans ce sens et, selon certains renseignements, il n'est pas impensable que d'autres agglomérations emboîtent le pas.

Le maire Hébert explique toutefois que le règlement, sous la surveillance du service de police, s'applique en douceur et avec discernement.

« Des plaintes d'automobilistes nous ont forcés à empêcher les jeunes de jouer dans la rue. En cas de récidive, ils reçoivent des avertissements et, généralement, les parents sont appelés à faciliter la tâche des policiers. »

« C'est une question de bon sens et, d'abord et avant tout, une question de sécurité pour nos enfants », conclut le maire Hébert.

Le petit Francis Belleville est mort

MARCEL LAROCHE

Malgré tous les soins médicaux prodigués, le petit Francis Belleville, grièvement brûlé après avoir subi un choc électrique d'une puissance de 12 000 volts, a succombé à ses blessures, hier à 20 heures, à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal.

Le garçonnet de 9 ans avait été transporté d'urgence dans cette institution hospitalière, mardi midi, souffrant de brûlures sur 90 p. cent de la surface de son corps, à la suite d'un accident survenu dans la cour des installations d'Hydro-Québec, dans le secteur des rues Delorimier et Logan, dans l'est de la métropole.

La tragédie s'est produite après que l'enfant se soit introduit, en compagnie d'un copain, à l'intérieur d'une clôture entourant d'énormes transformateurs électriques.

Inconscient du danger qu'il courait, le petit Francis s'est agrippé au transformateur pour se hisser jusque sur le dessus de l'appareil.

L'enfant a été transformé en véritable torche humaine dès qu'il a touché aux fils électriques. Les premiers secouristes accourus sur les lieux de l'accident ont trouvé la petite victime encore consciente, près de 15 minutes après l'électrocution.

Après avoir passé quelque 56 heures entre la vie et la mort, le garçonnet a finalement succombé à ses blessures. La petite victime n'aura donc pu survivre à cet accident.

Le jour de la tragédie, le petit copain de Francis fut emporté à un violent choc nerveux et il a dû être transporté à l'hôpital Sainte-Justine.



Depuis la mort de son fils, Denis Lafrance a découvert le sens du mot... haine!

SUZANNE COLPRON

Avec le meurtre de son fils de 22 ans, abattu sans raison le 24 mars, Denis Lafrance a découvert le sens du mot haine.

« Moi, la haine, je ne connaissais pas ça. Il a fallu que j'assiste à l'enquête préliminaire de l'assassin de mon gars pour en apprendre le sens. Aujourd'hui, je le sais. »

Les 6, 7 et 8 mai, M. Lafrance les a passés au Palais de justice de Joliette. Pendant trois jours, il a écouté les témoignages des enquêteurs et du présumé meurtrier, Serge Trudel, 27 ans, arrêté au lendemain du crime, dans un chalet de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Son fils Éric a été atteint de sept balles à travers le pare-brise de la fourgonnette d'un de ses

amis. « Il n'avait rien fait pour mériter un sort pareil, assure M. Lafrance. C'était mon meilleur ami et je l'ai perdu. »

Une banale chicane

Ouvrier de la construction, Éric demeurait encore chez ses parents à Repentigny. « Il savait qu'il prendrait ma place un jour », confie M. Lafrance, qui a subi le 20 août 1990 une transplantation cardiaque.

Assis dans la cuisine de sa maison, il s'exprime lentement d'une voix grave et basse. Une malette de cuir rouge ouverte devant lui renferme tous les documents amassés depuis le tragique événement.

« Je ne l'ai pas vu partir samedi et je ne l'ai pas vu revenir », laisse-t-il tomber, inconsolable. Les policiers de la Sûreté municipale de Repentigny sont venus sonner à sa porte pour le prévenir de la mort de son fils au beau milieu de la nuit de dimanche à lundi.

Éric avait passé la journée de dimanche à la campagne avec un de ses copains, Alain Trudel, le frère de l'accusé. Tous deux s'étaient rendus au chalet de la famille Trudel, au lac des Sapins, à Saint-Gabriel-de-Brandon, près de Joliette, pour déménager une grosse armoire et faire une balade en véhicule tout-terrain.

D'un naturel peu communicatif, l'accusé vivait au chalet de ses parents en permanence. Ce jour-là, il se serait engueulé avec son frère, Serge, au sujet d'un ennui mécanique. Le véhicule tout-terrain surchauffait...

Pour mettre fin à la dispute, Alain et Éric ont décidé de rentrer à Repentigny. Ils venaient de monter dans la fourgonnette lorsque 14 coups de feu sont partis.

Par la suite, M. Lafrance a tenté d'en apprendre plus en téléphonant aux enquêteurs de la Sûreté du Québec. Mais on a refusé de lui donner des détails en raison des accusations portées contre Trudel. Au surplus, le coroner n'a pas voulu lui fournir une copie des résultats de l'autopsie. M. Lafrance a dû déboursier 26 \$ pour s'en procurer une au Palais de justice de Joliette.

« J'ai écrit au ministre de la Justice et au coroner pour demander des renseignements. Mais on m'a dit que je n'avais pas le droit de savoir quoi que ce soit. »

Le procès doit avoir lieu le 2 octobre prochain. Mais ni M. Lafrance ni sa femme n'ont l'intention d'y assister.

« On ne pourrait pas le supporter. »

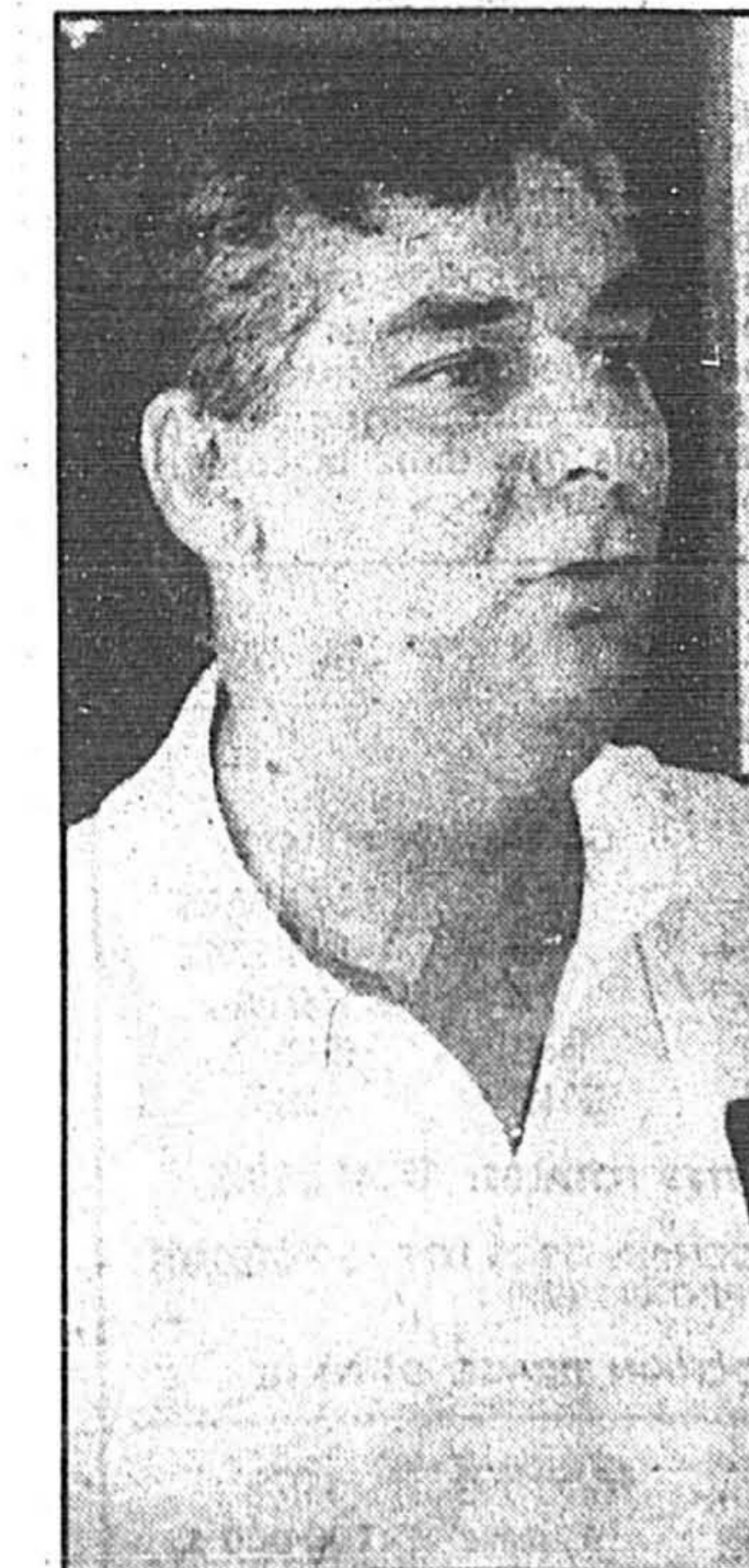


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

Denis Lafrance a écrit au ministre de la Justice et au coroner pour demander des renseignements sur le meurtre de son fils, Éric Lafrance, abattu sans raison le 24 mars.

Le manoir Bellevue ravagé par un violent incendie

MARCEL LAROCHE

Le manoir Bellevue, une résidence de prestige plus que centenaire érigée sur une falaise surplombant la rivière des Outaouais, à Carillon, et dont la valeur historique est inestimable, a été complètement ravagé par un violent incendie d'origine suspecte.

Le sinistre, qui pourrait bien être l'oeuvre d'une main criminelle, s'est surtout attaqué à la vieille partie de cette propriété historique qui a été réduite en cendres, causant des dommages estimés à 1,5 million.

Les flammes avaient déjà atteint des proportions incontrôlables et s'échappaient par toutes les fenêtres du vieux bâtiment en pierre des champs lorsque l'alerte a été donnée, à 23h48 mercredi soir.

Une vingtaine de pompiers volontaires de Carillon et de Saint-André d'Argenteuil, assistés de leurs collègues de Lachute, ont

travaillé sans relâche pendant plusieurs heures avant que les flammes ne soient maîtrisées, tôt hier matin.

travaillé sans relâche pendant plusieurs heures avant que les flammes ne soient maîtrisées, tôt hier matin.

Au cours de la journée d'hier, des enquêteurs de l'unité des crimes contre la propriété de la SQ de Montréal, section des incendies criminels, ont fouillé les ruines de l'ancienne résidence également connue sous le nom du château Contrefort.

Au moment du sinistre, le bâtiment construit en deux étapes distinctes, et appartenant à des Montréalais, était désaffecté depuis plus de trois ans.

Encore sous le coup de l'émotion, M. Aldège Castonguay, dé Carillon, qui assumait la garde et l'entretien de la propriété, a confié à La Presse, hier, n'avoir aucune idée de ce qui avait pu provoquer le sinistre.

Construit en 1827 par le général britannique C.J. Forbes, le manoir Bellevue, un véritable domaine situé en retrait de la route 344, à Carillon, avait déjà appartenu, en 1936, à M. Félix Hungerbiller, un homme d'affaires d'origine allemande.

La communauté des frères de Sainte-Croix en avait par la suite fait l'acquisition, en 1948, pour le transformer en noviciat.

Pendant une dizaine d'années, entre 1977 et 1987, le domaine était aussi connu comme l'Institut Ambar s'occupant de déficients mentaux.



PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Vente de terrains contaminés: Montréal ne peut se dégager de ses responsabilités

GILLES GAUTHIER

Le ministère de l'Environnement du Québec écrira bientôt à l'administration Doré pour lui rappeler qu'elle ne peut se dégager de ses responsabilités lorsqu'elle vend à l'entreprise privée les terrains contaminés de l'ancien dépot de Rivière-des-Prairies.

C'est ce qu'a déclaré à La Presse, hier, Mme Sylvie Marier, attachée de presse du ministre Pierre Paradis.

L'acte de vente d'un premier terrain à la compagnie Gestion Alfred Salzani Inc., entériné mardi dernier par le conseil municipal, dit que l'acquéreur «dégage la Ville de Montréal de toute responsabilité découlant de (la) mauvaise qualité du sol» et de «tous problèmes qui pourraient survenir ultérieurement à la vente concernant la contamination».

D'expliquer la porte-parole du ministre, «une entente entre deux parties ne peut aller à l'encontre d'une loi provinciale». Or la loi 65, ajoutée-elle, adoptée en juin 1990, est très claire à ce sujet: l'auteur de la contami-

nation en demeure responsable en vertu du principe pollueur-payeur.

«La Ville ne peut s'en laver les mains, ne pourra se dégager et demeurera responsable», poursuit-elle.

L'administration municipale avait exproprié en 1969 l'ancienne carrière située au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est d'Armand-Bombardier, et l'a remplie, au milieu des années 70, avec des ordures ménagères, les cendres de l'incinérateur des Carrières et des «résidus de fonds de puisards». On appelait ce dépot la «décharge Rivière-des-Prairies».

L'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule qu'on ne peut construire sur un dépot désaffecté pendant les 25 ans qui suivent la fermeture sans obtenir au préalable la permission du ministre.

L'acte de vente à Gestion Salzani stipule que l'acquéreur devra compléter la construction de son bâtiment industriel dans les deux années suivant la signature devant le notaire, à défaut de quoi la Ville pourra ex-

ger la rétrocession du terrain en conservant 10 p. cent du prix de vente.

«On ne peut empêcher une entreprise de nous soumettre un projet», de dire Mme Marier. «Chose certaine, nous n'avons pas accordé l'autorisation», ajoute-t-elle, précisant que le ministre Paradis avait demandé que ce dossier soit suivi de près.

L'ancien dépot a été divisé en plusieurs lots que la Ville prévoit vendre à plusieurs entrepreneurs, dont un veut construire un entrepôt frigorifique. Ce morcellement rendra difficile toute action conjointe comme l'évacuation des biogaz.

Le vice-président du comité exécutif, M. John Gardiner, a par ailleurs émis, à la suite de la publication d'un texte sur cette vente par La Presse la semaine dernière, un communiqué affirmant que «la Ville, dans l'acte de vente, exige de l'acheteur qu'il obtienne l'approbation du ministère de l'Environnement» avant de procéder à la construction. Ce qui est faux, aucune référence au ministère ne se trouvant dans l'acte.

Le contrôle environnemental du gouvernement fait défaut chez Stablex, selon un document

ANDRÉ NOËL

L'inspecteur du ministère de l'Environnement en poste à la compagnie Stablex, qui traite des déchets dangereux à Blainville au nord de Montréal, est incapable de faire un contrôle adéquat, selon un document interne du ministère.

«La personne en poste à la compagnie Stablex s'occupe surtout d'autoriser les déchets en provenance de l'extérieur du Québec, note le document. Cet aspect est consommateur de temps, et du point de vue contrôle environnemental, il en ressort peu de résultats concrets.»

Une bonne partie des déchets - acides, boues industrielles, etc. - entrant à Stablex proviennent des États-Unis. La compagnie est détenue par un conglomérat américain, formé de la société de transport ferroviaire Conrail et de la firme OH Material.

Pendant que l'employé du ministère examine les camions qui viennent des États-Unis, il n'a pas le temps d'inspecter et d'analyser les déchets, ni la qualité de l'air, de l'eau et du sol, comme le recommande le document.

La présence de cet inspecteur

avait été garantie par le ministère de l'Environnement lors de l'implantation de l'usine, en 1983. Il s'agissait d'une réponse à une pétition de 5 200 personnes de Blainville, qui s'opposaient à la venue de Stablex.

Le document, datant d'août 1990, indique par ailleurs que le ministère de l'Environnement ne permettra pas à Stablex d'augmenter son volume de déchets traités, tant que ceux-ci seront en partie importés. Stablex, de son côté, veut doubler sa capacité.

La compagnie utilise le procédé «seal-o-safe» pour neutraliser et solidifier 107 000 tonnes de déchets liquides dangereux à chaque année. Le produit final - appelé «stablex» - est ensuite coulé dans des trous grands comme des terrains de football.

Le mélange peut contenir des déchets liquides, du ciment, du sable et des cendres volantes de centrales au charbon, des États-Unis. La compagnie a déjà utilisé des terres contaminées, provenant aussi en bonne partie des États-Unis (notamment de Caroline du Sud).

L'utilisation de terres contaminées comme agent liant pose problème, selon le document. L'auteur note en effet que ces terres

contaminées ne sont pas des déchets, au sens des lois et règlements. D'autre part, rien n'autorise Stablex à les utiliser comme additifs ou matières premières pour fabriquer son «stablex».

Le document révèle aussi que Stablex, le ministère de l'Environnement, la Protection civile et la ville de Blainville n'ont toujours pas élaboré un plan d'urgence régional, bien qu'ils doivent le faire depuis 10 ans.

Par ailleurs, un communiqué de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, datant du 1er mai, signale que la compagnie Textron Lycoming a accepté de payer une amende de 147 500 \$US après avoir envoyé des déchets chez Stablex sans prévenir l'EPA et le gouvernement canadien.

Comment se fait-il que Stablex n'a pas été condamnée pour avoir accepté ces déchets non déclarés par Textron? «Les amendes n'ont rien à voir avec le contenu des déchets, a dit hier Pierre Grenier, président de Stablex. C'est essentiellement des infractions bureaucratiques. Les camions transportant ces déchets avaient tous les permis nécessaires au Canada.»

Le ministère de l'Environnement intente de nouvelles poursuites contre Hydro-Québec

Presse Canadienne

Le ministère de l'Environnement a de nouveau hier intenté des poursuites contre Hydro-Québec, relativement à des infractions au règlement sur les déchets dangereux présumément commises à Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu, entre juin et août 1989.

Hydro-Québec aurait à Montréal, rue Beaumont, omis de tenir un registre hebdomadaire des équipements d'entreposage, en juin et août de cette année-là. L'amende prévue pour de telles infractions varie de 2 500 \$ à 25 000 \$.

A ce propos, les représentants d'Hydro-Québec devront comparaître le 27 juin prochain au palais de justice de Montréal.

En outre, en août 1989, Hydro-Québec aurait entreposé des déchets dangereux à Saint-Jean-sur-

Richelieu dans un conteneur non muni d'une cuvette de rétention et aurait négligé de placer ce conteneur sur des blocs d'au moins 20 centimètres de haut, comme le requiert le règlement sur les déchets dangereux.

Pour chacune de ces infractions, l'amende peut aller de 5 000 \$ à 50 000 \$.

Récemment, Hydro-Québec a fait face à deux poursuites semblables. Une des infractions reprochées auraient été commises à Granby en août 1989. Lors de la comparution le 7 mai dernier, les représentants d'Hydro-Québec ont enregistré un plaidoyer de non culpabilité et le procès a été fixé au premier août prochain.

Pour une autre infraction, celle-là à Sainte-Etienne-de-Beauharnois, la comparution a eu lieu le 3 mai dernier. Le procès se tiendra à Valleyfield le 15 août prochain.

Selon une coalition, une politique d'efficacité énergétique est plus rentable que des mégaprojets

GEORGES LAMON

Plutôt que d'investir 12,6 milliards dans le projet de Grande-Baleine et d'autres mégaprojets du genre, il serait plus rentable pour le gouvernement du Québec et Hydro-Québec d'injecter cette somme dans une politique d'efficacité énergétique. Cette orientation serait beaucoup plus profitable du point de vue économique et environnemental.

Les opposants aux projets d'expansion d'Hydro-Québec, regroupés dans une coalition au sein de laquelle on retrouve notamment Greenpeace, le Comité Baie-James, le Mouvement au courant et les Amis de la terre, ont soutenu hier en conférence de presse, qu'une étude réalisée en Colombie-Britannique par les économistes Mark Jaccard et David Sims a démontré qu'il se crée quatre fois plus d'emplois avec une politique d'économie énergétique qu'avec la construction de barrages hydro-électriques.

Ian Goodman, du Goodman Group of Boston, expert-conseil en question énergétique, établissait la comparaison entre le projet de Grande-Baleine et les projets futurs proposés en Colombie-Britannique.

Selon Ian Goodman, avec son projet Grande-Baleine, Hydro-Québec ne soutiendra que tempo-

rairement 63 000 emplois (annoncés) directs et indirects par année pendant 10 ans - un investissement de 200 000 \$ par personne-année étant requis pour chaque emploi créé - tandis qu'avec une politique d'efficacité énergétique, on pourrait atteindre 100 000 emplois-personnes, toujours sur la base de l'étude Jaccard-Sims.

Ce coût par emploi plutôt élevé ne surprend pas M. Goodman, puisqu'une grande proportion des coûts de mégaprojets comme Grande-Baleine ne vont pas à la main-d'œuvre mais aux équipements de haute technologie et à la construction. La plus grande partie de cette somme (12,6 milliards \$) servira à payer les frais des firmes d'ingénierie, à rembourser des taux d'intérêts pour les prêts consentis par des investisseurs américains et japonais et à acheter de l'équipement de haute technologie que le Québec doit se procurer ailleurs.

«Il est faux de prétendre, comme le fait Hydro-Québec, que le projet de Grande-Baleine va créer plus d'emplois, a commenté M. Goodman. Des études faites en Ontario, en Colombie-Britannique et aux États-Unis concluent que chaque dollar investi dans l'efficacité énergétique crée plus d'emplois que dans la construction de barrages.»

DE NOS JOURS, EPARGNER C'EST UNE OBLIGATION

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

De nos jours, épargner c'est une obligation et ce qu'il vous faut, c'est un moyen d'épargne qui s'adapte à vos besoins comme les obligations d'épargne du Québec!

En vente du 21 mai au 1^{er} juin 1991

Du 21 mai au 1^{er} juin 1991, achetez vos nouvelles obligations d'épargne du Québec dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, certaines sociétés d'assurance, ainsi que chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Un moyen d'épargne accessible

Les obligations d'épargne du Québec sont disponibles en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Vous pouvez les acheter par le mode Épargne-salaire ou au comptant. Le paiement de tout achat peut être daté du 1^{er} juin 1991, date à laquelle les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

Le mode Épargne-salaire: épargnez selon vos moyens

Le mode Épargne-salaire des obligations d'épargne du Québec est un moyen simple, efficace et surtout accessible d'accumuler de l'argent. Vous pouvez amasser ainsi petit à petit un capital à la mesure de vos moyens, sans le moindre effort.

Par exemple, 23 retenues d'environ 45,00 \$ chacune, prélevées aux deux semaines, vous permettraient de détenir à la fin de l'année une obligation de 1 000 \$.

Renseignez-vous auprès de votre employeur sur le mode Épargne-salaire des obligations d'épargne du Québec.

J'ÉPARGNE DÈS MAINTENANT

Information: 1-800-463-5229 (extérieur) 528-1200 (région de Québec) ou appelez Communication-Québec (sans frais)

Un moyen d'épargne compétitif

Grâce à l'intérêt simple ou composé, votre argent travaille pour vous jour après jour. Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt concurrentiel ajusté chaque année au taux du marché. Avec les obligations d'épargne du Québec votre argent rapporte plus que dans un compte d'épargne.

Vous voulez réduire vos impôts? Les obligations d'épargne du Québec constituent un choix logique, surtout si vous optez pour l'intérêt composé, puisque vous pouvez les placer dans des régimes non imposables comme les régimes d'épargne-retraite et d'épargne-études autogérés. Par ailleurs, l'intérêt simple vous est payé annuellement par chèque ou par virement automatique à votre compte.

Un moyen d'épargne plus flexible que jamais

Avec les obligations d'épargne du Québec, la pleine valeur de votre capital est disponible en tout temps.

NOUVEAU: dorénavant, les intérêts s'accumulent sur une base quotidienne plutôt que mensuelle. Dès le 1^{er} juin 1991, toutes vos obligations d'épargne du Québec non échues rapporteront de l'intérêt pour chaque jour écoulé jusqu'à la date de l'encaissement. Vous pouvez donc encaisser vos obligations n'importe quel jour du mois et toucher le plein montant de vos intérêts. Les nouvelles obligations, comme à l'habitude, donnent droit à l'intérêt couru à compter du 1^{er} septembre 1991.

De nos jours, épargner c'est une obligation et, pour le faire, rien de mieux que les obligations d'épargne du Québec!

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

RÉSULTATS		Loto-Québec	
Tirage du 01-05-15		GAGNANTS	LOTS
6/6	0	2 026	153,50\$
5/6+	5	121	569,20\$
5/6	297	1	557,50\$
4/6	16 801	55	80\$
3/6	285 368	10 000	
5 10 27 29 35 45		VENTES TOTALES: 15 346 638,00\$	
No complémentaire: 36		PROCHAIN GROS LOT 5 000 000,00\$ (APPROXIMATIF):	
		PROCHAIN TIRAGE: 01-05-18	
Tirage du 01-05-15		NUMÉROS	LOTS
Extra		890064	100 000 \$
		90064	1 000 \$
		0064	250 \$
		064	50 \$
		64	10 \$
		4	2 \$

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Les camionneurs provoquent le pire embouteillage de l'histoire de Toronto

Presse Canadienne

été à l'origine du pire embouteillage de l'histoire de Toronto.

La Sûreté provinciale ontarienne a entrepris hier de porter des accusations contre les camionneurs qui, selon les autorités, ont

Un porte-parole de la police, l'agent Peter West, a affirmé que la circulation dans la région métropolitaine de Toronto n'avait jamais été aussi longuement et

gravement perturbée. « Nous avons observé des bouchons dans tous les secteurs de la Ville-Reine. »

Après s'être pliés à l'ultimatum de démanteler les barricades qu'ils avaient dressées près de la

municipalité de Ajax, en banlieue est de Toronto, sous peine d'arrestation, des milliers de routiers ont utilisé leurs émetteurs de CB pour coordonner un interminable défilé d'une lenteur extrême sur les voies d'accès majeures.

Les conducteurs de poids lourds ont ainsi semé le chaos sur une portion de 75 kilomètres de l'Autoroute 401, voie rapide la plus achalandée du Canada, entre Brampton, à l'ouest et Oshawa, à l'est, ignorant la menace d'une amende de 80\$ pour conduite trop lente.

Une escouade spéciale de la sûreté provinciale formée d'environ 200 agents prenant place à bord d'une centaine de voitures de patrouille, des motards et un hélicoptère, était sur un pied d'alerte, à l'est de Toronto, prête à intervenir dans l'éventualité où les routiers auraient décidé de bloquer la circulation de nouveau.

Les autorités policières craignaient qu'un arrêt subit du gigantesque convoi ne bloque le passage aux ambulances et aux autres véhicules d'urgence.

Les camionneurs ont expliqué que la manifestation de mercredi visait à faire comprendre aux gouvernements d'Ottawa et de Toronto qu'ils ne sont plus en mesure de faire face à la concurrence de leurs collègues américains.

Ils soutiennent que les taxes élevées, les coûts d'exploitation onéreux et la déréglementation de l'industrie du camionnage créée en 1988, — qui permet aux camionneurs américains de pren-

dre plus facilement des changements au Canada —, sont en voie de les priver de leur gagne-pain.

Plus de 6000 camionneurs ontariens ont ainsi perdu leur gagne-pain et de nombreuses firmes de transport ont cessé leurs opérations depuis l'adoption des mesures de déréglementation.

Selon l'Association des camionneurs de l'Ontario, plusieurs routiers sont menacés de perdre leur véhicule, certains étant financés grâce à un prêt hypothécaire sur leur maison.

Malgré les inconvénients causés par les barrages routiers sur les voies empruntées par des milliers de banlieusards, chaque jour, certains automobilistes accordent leur appui aux camionneurs.

Les autorités policières espèrent être en mesure d'empêcher la répétition de telles manifestations lors du long congé de la Fête de la Reine Victoria, au moment où les Torontois se rendront massivement dans les centres de villégiature de la périphérie.

A Ottawa, hier environ 80 poids lourds étaient garés devant le Parlement, alors qu'un groupe de camionneurs discutait avec le ministre des Transports, Jean Corbeil.



Au premier plan, un automobiliste lève le bras en signe de victoire après avoir réussi à devancer le gigantesque convoi de camions près de Toronto.

PHOTO REUTER

Trafiquant d'héroïne condamné à 10 ans de prison

Un individu d'origine libanaise de 53 ans, demeurant à Montréal depuis novembre 1989, a été envoyé en prison pour 10 ans, hier, après avoir plaidé coupable à la suite de son arrestation pour le trafic de près d'un kilo et demi

d'héroïne avec un agent double de la Gendarmerie Royale du Canada.

Après que Ahmed Hassan eut reconnu sa culpabilité, son avocat, Me Gilles Pariseau, a expliqué au juge Louis A. Legault, de la Cour du Québec, que son client n'avait pas de dossier judiciaire et qu'il était marié et père de famille. Sa fille demeure au Canada, tandis que ses autres enfants habitent au Liban.

Après avoir écouté les arguments de Me Pariseau, le juge a accepté une recommandation commune et il a condamné le prévenu à 10 ans. La Couronne était représentée par Me James Brumpton.

Hassen avait trafiqué une première fois à Montréal, le 2 juin 1990, pour 84 grammes d'héroïne, puis le 20 du même mois, cette fois pour 1217 grammes. La drogue était pure à 91 p. cent.

L'enquête préliminaire des frères Hilton devra se poursuivre

L'enquête préliminaire des frères Matthew (25 ans) et Dave Hilton (27 ans) s'est déroulée hier, sous la présidence du juge Maximilien Polak, de la Cour du Québec.

Ce dernier n'a toutefois pas conclu l'enquête car l'avocat des deux jeunes boxeurs, Me Jeffrey Boro, a l'intention de présenter sous peu une nouvelle requête pour mise en liberté provisoire devant le juge Polak. Après avoir décidé de cette question, le juge Polak dira s'il cite à procès les deux accusés.

Les frères Hilton sont accusés d'avoir commis un hold-up dans un Dunkin' Donuts de Dollard-des-Ormeaux, il y a deux semaines. Ils ont été arrêtés quelques minutes seulement après le vol.

Saisie d'appareils de «vidéo poker» en Estrie

Presse Canadienne
SHERBROOKE

La Sûreté du Québec a procédé hier après-midi à la saisie de 34 appareils d'amusement «vidéo poker» en Estrie.

Les perquisitions ont eu lieu dans des endroits aussi divers que des postes d'essence, des restaurants, des érablières, des gares d'autobus, des casse-croûte ou des établissements hôteliers situés à Sherbrooke, Rock Forest, Fleurimont, Ascot Corner, Weedon, Magog, Saint-Denis-de-Brompton, Bromont et Arthabaska.

Les propriétaires des endroits visités par les policiers seront vraisemblablement accusés d'avoir tenu une maison de jeu.

La SQ a tenu à préciser que les «vidéo poker» saisis ne sont pas illégaux, puisqu'à Sherbrooke seulement, des permis d'exploitation pour 380 appareils du genre ont été émis. C'est plutôt l'usage qui en est fait qui est illégal.

«L'appareil d'amusement comme le vidéo poker n'est pas en soi illégal. Là où ça devient illégal, c'est lorsque l'on négocie les parties gagnées, lorsque l'on obtient de l'argent en retour», a expliqué l'agent Daniel Lamirande, du bureau des affaires publiques de la SQ.

C'est en effet une pratique courante chez les joueurs de poker électronique que de se faire payer, les parties gagnées, ce qui est tout à fait illégal.

J'suis allé en voyage!



La MPV peut être équipée d'un moteur V6 de 3L, de 2 ou 4RM, de freins à disques assistés à l'avant, de freins ABS à l'arrière et peut accueillir 5 ou 7 passagers.

Climatiseur gratuit*
ou rabais de 1 500 \$.

J'te cré pas.

En MPV 4RM!

Ah ben là j'te cré.

LES CONCESSIONNAIRES MAZDA
VOTRE GARANTIE

MAZDA

L'offre «climatiseur» s'applique sur de nombreux autres modèles Mazda. Voyez votre concessionnaire!
*Climatiseur gratuit ou remise de 1 500 \$ maximum offert sur la MPV. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire disponible chez le concessionnaire dès le 6 mai 1991. (Le climatiseur à double sortie également offert gratis sur la MPV vaut 2 000 \$). Offre de durée limitée qui ne peut être combinée à aucune autre.

Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal.

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche, Québec
474-2481-2 J7K 1P5

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay, Québec
692-9600 J6K 1G8

Armand Guérin Automobiles Ltée
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
688-4787 H7V 3N8

Autonor Inc.
2344, boul. Labelle
Lafontaine, Québec
436-8211 J7Z 5T5

Avo Auto Inc.
4815, rue Buchan
Montréal, Québec
737-7373 H4P 1S4

Biscidin Automobiles Ltée
6464, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord, Québec
324-9100 H1G 5W9

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
Montréal, Québec
381-3987 H2B 2A1

Dallaire Auto Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
523-1122 H2K 1H2

Fabreville Auto Inc.
4010, boul. Dagenais
Fabreville, Québec
622-3434 H7R 1L2

Fort Chambly Automobiles
830, boul. Périgny
Chambly, Québec
658-6623 J3L 1W3

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil, Québec
677-8347 J4K 1C5

Jac Auto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame
Lavaltrie, Québec
588-4141 J0K 1H0

Jac Auto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux, Qc
626-8120 H9G 1X1

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame
Lachine, Québec
637-1153 H8S 2H3

Lacros Automobiles Ltée
990, route 117
Case postale 1020
Val-David, Québec
322-3937

Le Domaine De l'Auto R.A.T. Ltée
12210, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles, Qc
645-1694 H1B 1C7

Mazda de Blainville
738, boul. Labelle
Blainville, Québec
437-8000 J7C 2K2

Mazda 2-20
1, boul. Don Quichotte
Île Perrot, Québec
453-7220 J7V 7X4

Mazda Gabriel
5333, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Québec
494-7777 H4A 2C9

Mazda St-Hyacinthe
3190, rue Cusson
St-Hyacinthe, Québec
774-1345 J2S 8N0

Quintin Automobiles Inc.
490, rue Jacques-Carrier Sud
St-Jean, Québec
346-9445/658-9042
J3B 4K9

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant, Québec
632-0700 J0L 1X0

Les médecins spécialistes craignent de perdre leur autonomie avec la réforme Côté

CAROLE THIBAudeau

Les médecins spécialistes craignent que la réforme du ministre Marc-Yvan Côté ne porte préjudice aux malades pour lesquels ils ont choisi un traitement non conventionnel.

ont choisi un traitement non conventionnel. L'abondance de nouveaux et coûteux médicaments, dont certains n'ont pas encore reçu l'approbation officielle de la DGPS

ont choisi un traitement non conventionnel. L'abondance de nouveaux et coûteux médicaments, dont certains n'ont pas encore reçu l'approbation officielle de la DGPS

ont choisi un traitement non conventionnel. L'abondance de nouveaux et coûteux médicaments, dont certains n'ont pas encore reçu l'approbation officielle de la DGPS

(Direction générale de la protection de la santé, le chien de garde d'Ottawa qui autorise ou refuse la vente d'un médicament au Canada), mais dont l'efficacité est démontrée dans la littérature scientifique internationale, est un phénomène qui se fait particulièrement sentir dans des spécialités comme l'oncologie (cancer du sein, notamment), la cardiologie et l'immunologie (greffe d'organes, sida, etc.).

Dans le but de donner le meilleur traitement possible à un patient, il arrive qu'un médecin prescrive à ce dernier un médicament qui n'est pas encore sur la liste officielle, ou encore utilise un médicament officiel pour une indication encore non approuvée.

Cette pratique médicale est tout à fait légale et prévue par la loi actuelle. Le nouveau texte de loi du ministre Côté ajoute cependant que le médecin — ou l'établissement — qui utilise ou prescrit un médicament hors liste, « pour des nécessités médicales particulières », doit en aviser par écrit le directeur général. Ce dernier, après consultation du Conseil consultatif de pharmacologie, décide s'il y a lieu d'utiliser à nouveau ce médicament dans les mêmes circonstances.

C'est ici que le bât blesse les médecins, qui perdent ainsi un peu d'autonomie professionnelle, et qui craignent que l'hôpital, s'appuyant sur des raisons budgétaires, n'use de son pouvoir discrétionnaire pour interrompre un tel usage de tels médicaments.

Une petite parenthèse pour expliquer ici le rôle du Conseil consultatif de pharmacologie du Québec, créé en vertu de la loi sur l'Assurance-maladie. Ce conseil a pour mandat, entre autres, d'établir deux listes de médicaments autorisés au Québec: la liste des médicaments rempourvés aux hôpitaux ou autres établissements de soins, et la liste des médicaments payés aux particuliers, comme les gens sur l'aide sociale ou les personnes de plus de 65 ans.

Les réactions
Un spécialiste du cancer d'un grand hôpital universitaire montrealais affirme que dans son établissement, des rumeurs circulent à l'effet d'une coupure draconienne sur les prescriptions non conventionnelles de médicaments. « Comment vais-je pouvoir expliquer à mes patientes, qui souffrent d'un cancer du sein, que je suis obligé d'interrompre un de leurs médicaments? », demande-t-il.

Ce médecin explique que pour certaines de ses patientes, dont la chimiothérapie est très agressive, il prescrit en surplus un médicament qui limite la cachexie (amaigrissement extrême du corps), un effet secondaire important. « Si l'hôpital utilise vraiment son pouvoir discrétionnaire tel que les fuites le laissent entendre, je quitte le pays, et je ne serai pas le seul à le faire, affirme carrément cet oncologue. Je n'ai pas envie de pratiquer la médecine comme en Russie. »

Un peu moins radical, le docteur Jean Robert, spécialiste en microbiologie au DSC de l'Hôpital Saint-Luc, convient que cet alourdissement bureaucratique officialise, en le mettant noir sur blanc, un pouvoir discrétionnaire que les hôpitaux possèdent déjà. « Si j'ai les moyens de donner tel médicament à 10 patients par année, je me sens très mal à l'aise lorsque le onzième patient arrive », confie-t-il.

Sida
Le docteur Robert cite, à titre d'exemple, le cas de l'érythropoïétine, un médicament indiqué officiellement pour les personnes atteintes d'insuffisance rénale, et qui ont besoin d'être dialysées. Il en coûte 8000 \$ par patient dialysé par année, et les budgets des hôpitaux désignés pour fin de dialyse sont ajustés en conséquence. Cette même érythropoïétine s'avère très utile dans les cas de sida, pour aider les sidéens à lutter contre une certaine forme d'anémie propre à la maladie et accentuée par la prise d'AZT. Pour être vraiment efficace, il faut cependant doubler la dose, ce qui revient à traiter pour 16 000 \$ par année. Inutile de dire que ni les hôpitaux ni les compagnies d'assurances ne sont intéressés à recevoir la note...

« Les médicaments produits par biotechnologie sont très coûteux, souligne le docteur Robert. C'est pour cela qu'il faut rationaliser leur utilisation au maximum. »

Même son de cloche du côté de l'Institut de cardiologie de Montréal, où il est fréquent d'utiliser des médicaments en d'autres occasions que les indications officielles. « L'autorisation d'un médicament arrive souvent après son usage régulier dans les milieux médicaux spécialisés, explique le pharmacien Denis Bois, chef du département de pharmacie de l'Institut.

Par exemple, les cardiologues utilisent fréquemment en cas d'arythmie cardiaque un nouveau médicament de la classe des bêta-bloquants, qui n'est pas encore homologué par Ottawa. « Lorsque le patient ne tolère pas les autres bêta-bloquants, ce serait inhumain de ne pas utiliser celui-là, d'autant plus qu'il n'est pas vraiment plus cher que les autres », explique M. Bois.

Le problème devient cependant épineux lorsqu'un médicament coûteux grève le budget de la pharmacie de l'hôpital. Il arrive que les médecins soient amenés à prendre des décisions qui, pour être déshonorantes, n'en sont pas moins logiques et raisonnables. « J'ai déjà entendu, dans un hôpital que je ne nommerai pas, un comité de quatre ou cinq médecins décider si on devait ou non administrer un médicament coûteux à une personne cancéreuse, ce qui prolongerait sa vie de deux ou trois semaines, relate M. Bois. Comment justifier d'allouer 12 000 \$ pour le traitement d'un patient, alors que le même montant couvre les médicaments d'une cinquantaine d'autres personnes pour la même période? »

L'OUEST CET ÉTÉ

VANCOUVER et LOS ANGELES

JUSQU'À 4 VOLS DIRECTS HEBDOMADAIRES les lundis, merdis, jeudis et vendredis

Vol direct tous les mercredis du 26 juin au 4 septembre 1991

VOL ALLER ET RETOUR 399 \$

Pour Vancouver (taxes et TPS) 69 \$
Pour Los Angeles (taxes et TPS) 83 \$

* Il est possible, moyennant un supplément, d'utiliser nos vols au départ de Los Angeles ou de Vancouver les samedis ou les mercredis pour Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, et reprendre le voyage soit de Los Angeles, soit de Vancouver vers Montréal sur nos vols.

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES**



Nos magasins seront ouverts le lundi 20 mai de 9 h 30 à 18 h



MAGASINEZ GRATUITEMENT

Le week-end s'annonce exceptionnel chez Zellers : le magasin regorge d'aubaines, presque tous vos achats vous donnent droit à des points gratuits du CLUB Z et vous courez la chance de MAGASINER GRATUITEMENT!

Oui, vous pouvez gagner la valeur de vos achats d'une journée du week-end, attribuée sous forme de chèques-cadeaux échangeables contre les articles de votre choix chez Zellers!

Il vous suffit d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et le montant des achats effectués le samedi 18 mai ou le dimanche 19 mai le cas échéant, sur le bulletin de participation fourni au magasin. Chaque magasin participant désignera un gagnant!

Passez chez Zellers pour connaître les détails et n'oubliez pas... plus vous effectuez d'achats, plus vous courez la chance d'obtenir des marchandises gratuitement!

Parce que le prix le plus bas fait loi!



RIVE-SUD BELOEIL Centre commercial Montenach LONGUEUIL Place Deschamps	ST-JEAN Carrefour Richelieu GREENFIELD PARK Les Galeries Super Centre (boul. Taschereau)	CHATEAUGUAY 71, boul. St-Jean-Baptiste ST-HYACINTHE Les Galeries St-Hyacinthe	NORD LAVAL Centre 2900 LAVAL Centre Duvernay	LAVAL Les Galeries Laval DEUX-MONTAGNES Deux-Montagnes ROSEMÈRE Les Galeries des Mille-Isles	ST-JÉRÔME Les Galeries des Laurentides TERREBONNE Les Galeries de Terrebonne	MONTREAL REPENTIGNY 173, rue Notre-Dame ST-LÉONARD 7500, rue Visu	LASALLE Place Newman Carrefour Argenteuil PONTE-CLAIRE 195, boul. Hymus MONTREAL Métro Langelier	MONTREAL-NORD Place Bourassa ST-LAURENT Les Galeries St-Laurent PONTE-AUX-TREMbles Carrefour De La Pointe
--	---	---	---	--	--	--	---	---

Ligne téléphonique sur les prothèses mammaires

Le ministère de la Santé nationale met à la disposition du public, jusqu'à mardi prochain, sa ligne d'information sur les prothèses mammaires Meme et Replicon.

Mise sur pied le 7 mai, cette li-

gne téléphonique a répondu aux inquiétudes de milliers de femmes à travers le Canada, au sujet de la controverse entourant les prothèses mammaires. On peut se renseigner en appelant sans frais au 1-800-267-1238, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

MAÎTRISE EXCEPTIONNELLE



Les psychologues sont invités à se rapprocher de la clientèle démunie

JEAN-PIERRE BONHOMME

Les psychologues ont les mêmes attitudes stéréotypées à l'égard des pauvres que le reste de la société et il leur arrive par conséquent de faire de la discrimination à l'encontre des démunis. L'accès à la psychothérapie individuelle, comme moyen de régler certains troubles affectifs, paraît ainsi plus difficile d'accès aux pauvres qu'aux riches.

Un intervenant en santé mentale, M. Gilles Piette, de Sherbrooke, a dit avoir pris connaissance de ces faits à l'occasion d'une revue des recherches américaines et par ses constats personnels. Il intervenait hier, avec des collègues, à un atelier sur « la pauvreté et la pratique clinique » dans le cadre du Congrès de la Corporation des psychologues.

Les « préjugés » de certains psychologues contre les pauvres sont multiples. On croit parfois ainsi, signale le conférencier, que la pauvreté est homogène, que les démunis sont victimes de découragement permanent, qu'ils sont impulsifs; ils ne peuvent, somme toute, profiter d'une psychothérapie à long terme comme un possédant.

Les diagnostics et les pronostics de bien des psychologues au sujet de l'état de la santé mentale, disent les études américaines,

sont « plus sévères » à l'égard des pauvres. Les intervenants ont de la difficulté à être empathiques avec les pauvres; ils craignent par exemple qu'une relation de dépendance avec le pauvre se crée en cours de thérapie.

Les mêmes études montrent pourtant que le client pauvre, lorsqu'il est engagé en thérapie bénéficie « autant qu'un autre » de son expérience.

M. Piette conclut que la méthode de traitement psychothérapeutique est « sous-utilisée » notamment à cause de ces stéréotypes d'évaluation. Il fait remarquer que la pauvreté, par les temps qui courent, « a des styles de plus en plus diversifiés ». Il propose aux thérapeutes qu'ils soient plus « flexibles » dans leur approche et qu'ils « s'ouvrent » au sort des pauvres.

De nombreux intervenants ont signalé que les psychologues utilisant la psychothérapie en pratique privée, ont une clientèle quasi exclusivement possédante — « de belles clientèles » selon l'expression utilisée par l'un d'eux.

Un intervenant du secteur public a signalé que les cliniques externes des hôpitaux et les CLSC — le débouché normal des groupes moins nantis — n'offrent « pratiquement pas » de services psychothérapeutiques. Ils se bornent la plupart du temps à offrir

de « courtes interventions psychosociales » qui ne réussissent pas à modifier, en de si courtes périodes de temps, les attitudes malsaines.

Le psychologue Daniel Fortin a clairement établi, dans ce même cadre, le lien qui existe entre la pauvreté et la santé mentale. Il a par exemple signalé que les idées suicidaires sont deux fois plus fréquentes chez les pauvres que chez les riches (un jeune pauvre sur cinq songe à s'enlever la vie au Québec). Parmi ceux qui songent à se suicider, 59 p. cent des pauvres passent à l'acte contre 22 p. cent des riches (75 p. cent des jeunes pauvres dont les idées sont suicidaires passent à l'acte).

Le psychologue Camil Bouchard, quant à lui, recommande aux psychologues, sans rejeter les mérites de la psychothérapie, de bien prendre en compte l'environnement socio-économique de la clientèle. Il arrive, indique-t-il, que les malaises des clients soient directement causés par la pauvreté elle-même. La pauvreté serait ainsi elle-même cause de dépressions. Aussi propose-t-il que les psychologues prennent prioritairement en compte les conditions de vie de leurs clients pour établir un diagnostic.

Il leur faut, dit-il, aller voir les conditions de vie de plus près, chercher, avec les clients, les affiliations sociales, reconnaître les

ennemis et identifier le but d'une action. Se voir, en somme, « comme un agent de changement social ».

M. Piette, aussi, a proposé aux psychologues qu'ils s'approchent des familles de leurs clients, qu'ils établissent « un nouveau partenariat » également, avec les aidants naturels du milieu de vie ordinaire.

L'AZT a permis de prolonger de cinq mois la vie de sidatiques

Associated Press
 BOSTON

L'utilisation de l'AZT a permis un allongement de la durée de vie de cinq mois des personnes malades du sida, révèle une enquête publiée hier dans le magazine « New England Journal of Medicine ».

Selon des médecins de l'hôpital

Johns-Hopkins qui ont soigné plus d'un millier de patients, la durée moyenne de vie de malades entre 1983 et 1985 était de 310 jours après le diagnostic de la maladie.

Avec l'utilisation de l'AZT, cette espérance de vie est passée à 450 jours entre 1987 et 1989, après la date de découverte de l'infection, précise le magazine.

Les grandes entreprises redécouvrent la valeur de leurs vieux employés

JEAN-PIERRE BONHOMME

Les grandes entreprises considèrent de plus en plus que les « vieux » sont là pour rester, en ce monde, et ils s'en accommodent. La maturité au travail redevient « normale »; l'avenir est aux vieux. Les dirigeants d'entreprises, du reste, commencent même à recycler la vieillesse à leur avantage.

Ce constat a été fait au Congrès de la Corporation des psychologues qui se déroule jusqu'à ce soir à l'UQAM.

La psychologue Colette Richer a fait état, justement, lors d'une rencontre sur la formation professionnelle, du recyclage des « vieux » qui s'effectue chez la compagnie Steinberg.

Un programme de formation pour les contremaîtres de l'atelier de distribution de cette chaîne de magasins d'aliments — un projet pilote — dit Mme Richer, établit que les vieux sont, sous certaines conditions, tout aussi efficaces que les jeunes.

Cela n'est pas trop décourageant si l'on songe qu'à la fin du siècle le tiers de la population nord-américaine aura plus de 55 ans. Cela n'est pas trop anormal non plus si l'on songe que les populations européennes, notamment la française, sont nettement plus vieilles que la Québécoise et sans être moins productrice.

Le vieillissement chez Steinberg est notable. La moyenne d'années de service des employés de Steinberg est de 24 ans; celle des autres centres de distri-

bution d'Amérique est de 15 ans.

La compagnie a inauguré un programme de formation au bénéfice des contremaîtres de la distribution des fruits et légumes. Il en est résulté que les communications de tous ordres se sont améliorées; que le stress se gère plus facilement et qu'ils se sont sentis revalorisés.

Les organisateurs du programme, dont M. Pierre Hubert, consultant en gestion au CEGEP Bois-de-Boulogne, ont signalé que la préretraite n'est pas une solution radicale au vieillissement. Dans une dizaine d'années, croient-ils, il n'y aura plus assez de jeunes pour remplacer les vieux...

Les entreprises, ont-ils signalé doivent reconnaître les changements physiologiques des « vieux » (si l'on peut appeler comme cela les plus de 50 ans), et adapter le milieu de travail pour qu'ils puissent continuer de travailler.

Ils reconnaissent par ailleurs de nombreuses qualités aux « vieux », la maturité, la prudence et le sens des responsabilités n'étant pas les moindres. L'un de leurs employés les plus efficaces, un assembleur, a du reste 64 ans.

Pour rendre la présence des gens âgés plus utile il y aura lieu de créer des environnements plus sécuritaires, plus confortables, plus ergonomiques. Déjà l'entreprise a modifié des flotilles de camions en les munissant de systèmes de suspension à air plus doux. Les sièges, aussi, ont été rendus plus confortables; l'éclairage, enfin, a été amélioré pour l'adapter à la vue des plus vieux.

Une vigilance accrue pour combattre la rage

Il y a recrudescence des cas de rage diagnostiqués au Québec. Au cours des quatre premiers mois de 1991, 265 cas ont été confirmés dans la province, comparativement à 169 pour la même période en 1990. Au total, en 1990, 493 cas ont été relevés, comparativement à 136 en 1989.

Les régions les plus touchées sont l'Outaouais, les Laurentides, une grande partie de Lanaudière,

ainsi que le territoire délimité par les comtés fédéraux de Huntingdon, Vaudreuil et Soulanges.

« La situation n'atteint pas un stade critique, affirme le vétérinaire surveillant d'Agriculture Canada, mais elle nécessite une vigilance accrue. En dépit des statistiques inquiétantes à première vue, aucun cas de rage humaine n'a été décelé au Canada depuis 1985. »

A titre de mesure préventive, on recommande de faire vacciner son animal de compagnie, chat ou chien, surtout lorsqu'on doit séjourner à l'extérieur du pays ou dans une région où la rage est endémique. Pour agir d'une façon optimale, le vaccin antirabique doit être administré 30 jours avant l'exposition au virus qui cause la maladie.

Imaginez que votre voiture neuve soit déclarée perte totale...

Afin de parer aux catastrophes, la Banque Royale vous offre gratuitement une protection unique en son genre: l'option Pare-Choc.* Si votre voiture est considérée comme une perte totale par votre assureur dans les douze mois suivant son achat, l'option Pare-Choc vous donne un crédit (au maximum 30% du prix d'achat) pour la différence

entre son prix d'achat et la valeur après dépréciation que vous accordent vos assurances. Mettez toutes les chances de votre côté; optez pour la sécurité au volant avec l'option Pare-Choc de la Banque Royale.

Pour connaître toutes les autres options qui font de nos prêts-autos les prêts les plus sécuritaires au pays, passez voir un de nos représentants en services aux particuliers ou téléphonez-nous sans frais.

En province: 1-800-363-3967
 Montréal: 987-8000



BANQUE ROYALE

*Banque Royale du Canada, usager inscrit de cette marque de commerce

Le fabricant de prêts-autos le plus innovateur au pays



Audi Pour ceux qui n'ont pas encore fait l'expérience de la conduite d'une Audi, voici une chance remarquable. La nouvelle Audi 80.

Une Audi à part entière.

La technologie allemande et le luxe, la traction avant et notre

VOICI LA AUDI 80

5 cylindres de 2.3 litres : tout cela contribue à l'intense satisfaction du conducteur. Un sentiment de maîtrise — en dépit des éléments. Et comme toutes les Audi, la 80 vous laisse le contrôle total de vos finances, grâce aux conditions inégalées offertes par La carte Audi : entretien et réparations gratuits pour 4 ans ou 100 000 km. Pas de frais cachés ni de mauvaises surprises.**

Découvrez les remarquables

qualités routières de la Audi, à un prix non moins remarquable.

La nouvelle Audi 80.



*Prix de détail maximum suggéré par le constructeur. TPS, TVP, options, frais de livraison et de préparation en sus. Un concessionnaire peut offrir un prix moindre. Jantes montées, en option. **Pas de surprises ici non plus. Mais pour plus de détails concernant La carte Audi, voyez votre concessionnaire.



27 995 \$

PRIX EXCEPTIONNEL

Un fonctionnaire américain accuse le Canada d'exporter de la viande avariée aux États-Unis

MAURICE GIRARD
Presse Canadienne
WASHINGTON

■ Témoignage-choc, mercredi, aux audiences d'un comité du Congrès, d'un inspecteur des viandes du Mid-West qui accuse le Canada d'exporter de la viande avariée, impropre à la consommation, aux États-Unis.

Vive réaction, le lendemain, de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Derek Burney, qui accuse le petit fonctionnaire d'être « une source bien connue de canulars », rappelant sur un certain ton qu'il venait de « Sweetgrass », un hameau perdu dans les plaines du Montana.

Mais la controverse pourrait se prolonger si le comité de la Chambre des représentants sur le commerce, la protection des consommateurs et la concurrence met à exécution sa menace d'examiner en profondeur les affirmations de M. William Lehman, inspecteur des viandes et des volailles au département américain de l'Agriculture.

La présidente du comité,

Mme Cardiss Collins (démocrate de l'Illinois), a soutenu pour sa part que « la déréglementation dans l'inspection des viandes en provenance du Canada lève une partie du voile sur l'approche de l'Administration Bush face au libre-échange ».

Dans son témoignage mercredi, M. Lehman a cité quatre rapports d'inspection signés de sa main au cours des six derniers mois. En juillet dernier, il a refusé 82 p. cent d'une cargaison de 102 495 livres de viande contaminées par « des caillots de sang, de la matière fécale, des taches d'huile, des parties en putréfaction et des fragments d'os ».

Le 4 août, il paraphrait un autre compte-rendu, qui portait sur un arrivage de 243 544 livres, dont 62 p. cent se trouvait dans des conditions semblables avec, en plus, « certaines sections en état de décomposition ».

À une autre reprise, son sens olfactif l'a alerté de la piètre condition du chargement « par l'odeur nauséabonde qui parvenait jusqu'à mon bureau ». Il a vu le 31 décembre dernier « des

taches vert-de-grisées, des abcès pustuleux et des cheveux » dans un chargement de plus de trois millions de livres de viande et volaille canadiennes.

M. Lehman croit qu'une seule compagnie de Calgary, en Alberta, se rendrait responsable des expéditions de viande avariée. Mais il refuse de l'identifier de crainte d'y laisser sa chemise en frais d'avocat. « Mais les autorités la connaissent », dit-il.

Il s'en prend au laxisme forcé auquel sont contraints les inspecteurs américains, qui ne vérifient plus qu'un chargement sur 15 et soutient que l'entente canado-américaine sur le libre-échange faciliterait l'expédition de viande avariée. Par exemple, en juin dernier, 3700 livres de viande contaminée à la listériose ont franchi la frontière sans être interceptées. (La listériose, une bactérie, peut causer la méningite ou une pneumonie).

À l'ambassade du Canada à Washington, M. Burney a d'abord soutenu qu'il n'existait pas de vérification à l'aveuglette des viandes exportées au Cana-

da comme le soutient le fonctionnaire. « Nous voulons que la frontière soit ouverte pour l'inspection des viandes puisque les normes sont semblables de part et d'autre. Je ne connais pas dans le détail les accusations de cette personne, mais je n'y accorderais pas beaucoup d'importance », a-t-il suggéré en conférence de presse.

Toutefois, vérification faite, l'ambassade se rétractait ultérieurement et confirmait que dans les faits, un camion sur 15 faisait l'objet d'inspection. En privé, on mettait un bémol sur les affirmations de M. Lehman, le soupçonnant de vouloir à tout prix protéger son emploi et lui prêtant de plus sombres desseins.

Interrogé hier au téléphone, l'inspecteur affirme y avoir songé longtemps avant de prendre sa décision. « Je mets mon emploi en jeu comme inspecteur. Mais, ma conscience professionnelle me dicte de prendre la parole. Je sais que je suis une sorte de mouchar, mais il en va de la santé des Américains, que j'ai la charge de protéger. »

La CCRSSS demande de reporter le débat sur l'impôt-services

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La Conférence des Conseils régionaux de la Santé et des Services sociaux (CCRSSS) a demandé hier au ministre Marc-Yvan Côté de remettre à plus tard le débat sur l'impôt service et le ticket orienteur contenus dans le projet de Loi 120 afin de ne pas torpiller les acquis de la réforme de la santé et des services sociaux.

Le président de la CCRSSS, M. Gilles Fortin, a précisé que le gouvernement doit tenir compte du large consensus qui s'est dégagé autour des enjeux de la réforme annoncée en décembre dernier et de ne pas prendre le risque que la question du financement « nous ramène vingt ans en arrière ».

« On recommande au gouvernement de reporter à l'automne l'étude du financement et les questions plus spécifiques, a-t-il dit, tels l'impôt-service et le ticket orienteur afin de ne pas retarder indéfiniment la mise en application de la réforme tant attendue par la population, par le réseau de la santé et les services sociaux et tous ses partenaires multisectoriels. »

Malgré l'ampleur de la contestation des fédérations de médecins qui évidemment énerve les intervenants régionaux du réseau de la santé et des services sociaux, M. Fortin a défendu l'objectif le plus contesté par les professionnels du projet de loi, soit d'assurer une meilleure répartition des effectifs médicaux sur l'ensemble du territoire québécois.

« Les CRSSS exigent que le droit d'accès à des services médicaux généraux et spécialisés, a précisé M. Fortin, soit garanti à la population du Québec dans chaque région. Le gouvernement ne doit pas reculer sur les moyens prévus dans le projet de loi. »

S'ils ne crient pas encore à l'irresponsabilité de la part des médecins, les dirigeants des CRSSS n'en pensent pas moins que les professionnels de la santé ne devraient pas craindre la régionalisation et la décentralisation proposées par la réforme Côté.

Rodrigue

Pour le directeur général de la conférence des CRSSS, Norbert Rodrigue, les médecins devraient

avoir confiance dans leurs moyens.

« Nous on croit qu'on pourra ajuster nos soins de santé en région en collaboration avec les médecins, a-t-il souligné, et s'ils sont des experts dans le domaine, comme ils le disent, ils ne devraient pas avoir peur de collaborer avec les régies régionales. Ils devraient être certains de leur position et de leur capacité d'influence. »

Ce qui inquiète M. Rodrigue, c'est aussi que le gouvernement, malgré les bonnes intentions et « le premier petit pas qu'il a fait avec la réforme Côté », se laisse influencer par les vigoureuses campagnes menées par les médecins auprès de la population.

Et si jamais le gouvernement reculait et ne procédait pas rapidement avec la réforme, « même si elle est loin d'être parfaite », M. Rodrigue a dit craindre la démolition et le désengagement des intervenants régionaux.

Médecins

Hier, dans les grands quotidiens du Québec, le Regroupement des fédérations de médecins du Québec a publié un message publicitaire de deux pages dans lequel il a prétendu que la réforme va les baillonner et « remettre en question certains des acquis les plus fondamentaux de notre système de santé ».

Les médecins estiment que la réforme Côté ne garantira plus la confidentialité des dossiers médicaux, menacera la relation privilégiée qu'ont les patients avec le médecin de leur choix et entraînera la fermeture de cabinets privés, « le tout au profit d'une bureaucratie coûteuse, envahissante, omniprésente ».

Pour les dirigeants de la Conférence des CRSSS ce type de message « irrole de très près la démocratie ».

« La Conférence est malgré tout confiante, a déclaré M. Fortin, que l'intérêt de la population primerait sur les intérêts particuliers et que les médecins adhéreront au principe fondamental de la réforme qui place le citoyen au cœur du système. »

Hier, le ministre Côté a souligné que les messages diffusés par les médecins étaient très loin de la vérité, tout en reconnaissant que leur contribution à la réalisation de la réforme « qui continuera d'être axée sur le citoyen » est essentielle.

Les Premières nations sont divisées sur l'avenir du Québec

DENIS LABRECQUE
Presse Canadienne
VAL D'OR

■ Le président de l'Assemblée des Premières Nations du Québec, M. Konrad Sioui, a été rappelé à l'ordre par les chefs autochtones qui lui ont demandé de ne pas prendre position, en leur nom, dans le dossier constitutionnel.

« On a simplement dit au représentant des Indiens du Québec (Konrad Sioui) de suivre les mandats qu'on va lui donner et de ne pas aller plus loin », a déclaré M. Max Gros Louis, chef du village Huron.

La constitution a de nouveau été au centre des discussions lors d'un débat à huis clos qui a mis fin, hier à Val d'Or, à la réunion de l'Assemblée des Premières Nations, en faisant ressortir les divisions qui subsistent chez les autochtones qui doivent officiellement prendre position dans ce dossier, lors d'une réunion spéciale qui se tiendra à l'automne.

D'ici là, on a invité le président de l'organisme à réserver ses commentaires. « Je ne pense pas que les autochtones du Québec aient pris position sur la souveraineté ou le fédéralisme renouvelé. Ce n'est pas encore fait. A ma connaissance, monsieur Sioui s'est déjà dit en faveur du fédéralisme », a indiqué M. Roméo Diom-Saganash, vice-président du Grand conseil des Cris.

Le président Sioui refuse de parler d'un rappel à l'ordre mais reconnaît que les premières nations sont divisées dans le débat sur la constitution. « Certains n'ont pas peur de l'indépendance du Québec alors que d'autres la craignent comme si c'était le diable lui-même ».

Voleur de sous-vêtements

Associated Press
WILLOUGHBY

■ La police de Willoughby, dans l'Ohio, a arrêté mercredi matin un jeune ouvrier de 22 ans qui avait pour habitude de voler les sous-vêtements que portaient des personnes de sexe masculin lors de leur sommeil.

Le voleur qui doit être présenté devant un tribunal local a admis avoir commis neuf effractions à Willoughby et est interrogé par la police pour 12 autres cambriolages dans la région de Cleveland.

Le plus souvent il pénétrait dans des appartements situés au premier étage dont les portes n'étaient pas verrouillées puis il découpait les sous-vêtements que portaient ses victimes pour dormir.

Plusieurs d'entre elles ont affirmé que le jeune homme avait déchiré leurs vêtements et les avait caressés.

Selon la police, le voleur se livrait à ces activités pour des motifs sexuels.

AVIS AUX PATIENTS ET AUX USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Le mardi 21 mai 1991, les médecins du Québec se réuniront au Palais des Congrès de Montréal pour discuter de l'avenir de la santé.

Le projet de loi 120 sur la réforme de la santé au Québec met en péril la qualité des soins, brime votre droit de choisir votre médecin et votre centre hospitalier, et compromet la confidentialité de votre dossier médical en autorisant les bureaucrates à le consulter.

Les médecins du Québec s'opposent à ce projet. Par contre, ils sont prêts à collaborer à une véritable réforme.

C'est pour cela que le 21 mai, les rendez-vous en clinique externe, les opérations non urgentes et les examens de radiologie devront être reportés.

C'est pour vous que les médecins du Québec posent ce geste.

**Les soins essentiels seront assurés
et les salles d'urgence seront ouvertes
comme à l'habitude.**

Le Regroupement des Fédérations de médecins du Québec.



Fédération des associations des étudiants en médecine du Québec



Fédération des médecins omnipraticiens du Québec



Fédération des médecins résidents du Québec



Fédération des médecins spécialistes du Québec

Les profs de français boycottent la méthode d'évaluation de la CECM

MARIE-FRANCE LÉGER

Les professeurs de français au secondaire ne veulent plus consacrer trop de temps à l'évaluation des élèves au détriment de l'enseignement.

C'est pourquoi l'Alliance des professeurs a décidé de boycotter la méthode d'évaluation des preuves de français au secondaire exigée par la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Les professeurs de français croient que la méthode de la triple note, une pour l'écrit, une pour l'oral et une pour la lecture, affecte l'apprentissage des élèves tout en occasionnant aux enseignants une surcharge de travail.

Ils demandent donc un moratoire d'un an sur cette politique lécrée en septembre 90 et le retour à la notation unique pour les trois épreuves dans le bulletin des élèves.

«Il est parfaitement absurde et anti-pédagogique de multiplier les contrôles administratifs basés sur des programmes et objectifs conçus hors du réel par des spécialistes qui ne connaissent pas les élèves que leur code permanent», déclare, hier, M. Denis Grenon, président de l'Alliance des professeurs et des professeurs de Montréal.

Les enseignants ont choisi d'ignorer le règlement car, disent-ils, ils n'ont pas réussi à se faire entendre à la CECM. Au contraire, la commission scolaire a menacé de sanctions disciplinaires une centaine de professeurs qui continuaient à appliquer le système de la notation unique. Depuis janvier, l'épisode a donné lieu à un chassé-croisé de lettres aux parents pour leur expliquer comment comprendre le bulletin de leurs enfants.

«Avec la nouvelle méthode d'évaluation de la CECM, la note des élèves n'a finalement aucune valeur puisqu'elle se base sur un seul travail de rédaction. À 130 ou 140 élèves, nous ne sommes pas capables d'assurer un enseignement écrit rigoureux. Dans la pratique, c'est quasiment impossible», a déploré M. Pierre Lemaire, enseignant à l'école Jeanne-Mance.

Éligibilité au secteur anglais
Pendant que les professeurs de français boudent les choix de la CECM, les porte-parole des secteurs anglais, des commissions scolaires du Lakeshore, de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM) et de la CECM dénoncent le nouveau règlement sur l'admissibilité à l'école anglaise.

La directive du ministère de

l'Éducation prévoit qu'un élève ne pourra pas fréquenter le secteur anglais tant qu'il n'aura pas reçu un certificat d'éligibilité. Déjà, les élèves inscrits après le mois de juin seront donc obligés d'aller à l'école française, le temps de recevoir l'autorisation nécessaire.

Déjà, les commissaires du Lakeshore ont refusé d'appliquer cette directive et la CEPGM pourrait suivre cet exemple dès la semaine prochaine. «Je crois que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu ici. Si un enfant est éligible à l'école anglaise et qu'il se retrouve pendant trois mois au secteur français, on interrompt son cheminement éducatif», a déploré M. George Vathilakis, vice-président de la CEPGM.

Pour sa part, le responsable du secteur anglais de la CECM, M. Michael Macchiagodena, estime que cette directive est inutile car la commission scolaire observe scrupuleusement la Charte de la langue française avant de déclarer un enfant éligible à l'école anglaise. «Pour nous, il n'y a pas d'abus. On respecte la loi. C'est une mesure anti-pédagogique parce que beaucoup d'élèves nous arrivent après les délais», a-t-il dit. La CECM reçoit environ 2000 demandes d'inscription au secteur anglais chaque année et la CEPGM, 1750.

Le monde de la publicité devrait faire une plus grande place aux minorités

RICHARD HÉTU

Le monde de la publicité québécoise a été mis au défi hier de faire une plus grande place aux membres des minorités visibles et les communautés ethnoculturelles dans les messages qu'il transmet à la population de langue française.

«À l'heure actuelle, on peut lire que la représentation des minorités est très insatisfaisante», a déclaré Christine Hara, co-présidente d'un groupe de travail sur la publicité et la diversité ethnique. «On voit surtout les membres des minorités dans des rôles stéréotypés. On voudrait les voir dans des rôles ordinaires, naturels.»

Pour atteindre ce but, le groupe de travail de Mme Hara, qui a été mis sur pied par le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), a créé, en collaboration avec le Publicité-Club de Montréal (PCM), un Prix d'excellence qui sera remis en septembre prochain à l'annonceur et à l'agence de publicité qui auront le mieux reflété le caractère multiculturel de la société québécoise.

«Lors du gala du Publicité-Club 1 y a deux semaines, j'ai dit, devant 2000 personnes, que la création publicitaire doit être de qualité», a déclaré Marcel Saint-Germain, président du PCM, lors d'une conférence de presse. «J'ai aussi dit que la publicité est véridique. Un chiffre permettra de constater que la vérité est la suivante: 10 p. cent de la population du Québec est d'origine ethnique.»

Commission scolaire Les Ecores: un directeur général et un expert comptable feront la vérification

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

C'est à un directeur général d'une autre commission scolaire et à un expert comptable d'une firme privée que le ministère de l'Éducation a confié le mandat de procéder à une vérification administrative et financière de la direction générale de la Commission scolaire Les Ecores, à Laval.

Un porte-parole du MEQ a déclaré, hier, que cette vérification pourrait durer un mois et même plus.

«Après avoir scruté les livres de cette commission scolaire, les deux vérificateurs devront rencontrer individuellement toutes ces personnes qui ont signé des affidavits dénonçant la façon de procéder de la direction de la CS. Par la suite, le rapport sera présenté pour analyse au service juridique du ministère», a expliqué le collaborateur du ministre Michel Page.

Pour sa part, le président du Syndicat des enseignants de la région des Mille-Îles (SERMI), M. Fernand Gauvreau, a mentionné qu'il ne savait pas combien d'enseignants et d'employés de soutien avaient signé des attestations devant un avocat, après avoir fait une déclaration verbale.

Rappelons que c'est le SERMI qui a réclamé une enquête auprès du ministre Page après avoir été informé de présomptions irrégularités. «Avant d'agir, précise M. Gauvreau, nous avons pris soin de faire effectuer une pré-enquête avec l'aide de nos conseillers juridiques. La confidentialité des personnes interrogées demeure nécessaire afin d'éviter qu'elles subissent des pressions en vue de modifier leur déposition», a expliqué le dirigeant syndical.

Cette façon de procéder des autorités scolaires durerait depuis une dizaine d'années, mais l'enquête effectuée par le syndicat couvre une période de seulement un an.

osé montrer un membre d'une minorité visible ne soit nul autre que le ministre du Tourisme de l'Ontario!»

Un répertoire de comédiens
Outre le Prix d'excellence, le groupe de travail du CRARR produira un répertoire des comédiens et comédiennes issus des communautés ethnoculturelles pour permettre aux agences de publicité et d'attribution des rôles de mieux utiliser ces personnes dans leurs messages publicitaires.

Le jury du Prix d'excellence sera constitué plus tard cet été par neuf personnes: trois du milieu de la publicité ou des communications, trois des associations et des syndicats et trois des communautés culturelles.

Toute personne ou entreprise a jusqu'au 5 juillet pour soumettre des pièces publicitaires (enregistrées ou imprimées) en vue du Prix.

Mon prêt-auto avec Prêt-rachat

Ma Sécurité budgétaire

Comment

Rien de plus permet notre une dépense aussi simple pour réduire Il s'agit d'un prêt-auto le capital et les intérêts de rachat que vous garantit

diminuer substantiellement vos mensualités.

difficile que de s'en tenir à ce que nous budget. Surtout quand il s'agit d'y intégrer importante que des paiements d'auto. vous propose donc une solution fort vos mensualités: le Prêt-rachat Royal® pour lequel vous ne remboursez que sur le montant total moins la valeur la Banque Royale.

À la fin d'une période prédéterminée, il ne vous reste plus qu'à rembourser ou refinancer la valeur de rachat, nous rendre la voiture ou encore, la vendre vous-même pour un montant plus élevé.

Pour vous sécuriser dans votre planification budgétaire, rien de mieux que le Prêt-rachat Royal de la Banque Royale. Afin de connaître toutes les autres options qui font de nos prêts-autos les prêts les plus sécuritaires au pays, passez voir un de nos représentants en services aux particuliers ou téléphonez-nous sans frais.

En province: 1-800-363-3967
Montréal: 987-8000



BANQUE ROYALE

* Marque déposée de la Banque Royale du Canada

Le fabricant de prêts-autos le plus innovateur au pays



A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

Épargnez 35\$ et marchez sur un nuage.
Nos chaussures de marche exclusives *Anthony* du Portugal, un confort soigneusement étudié.

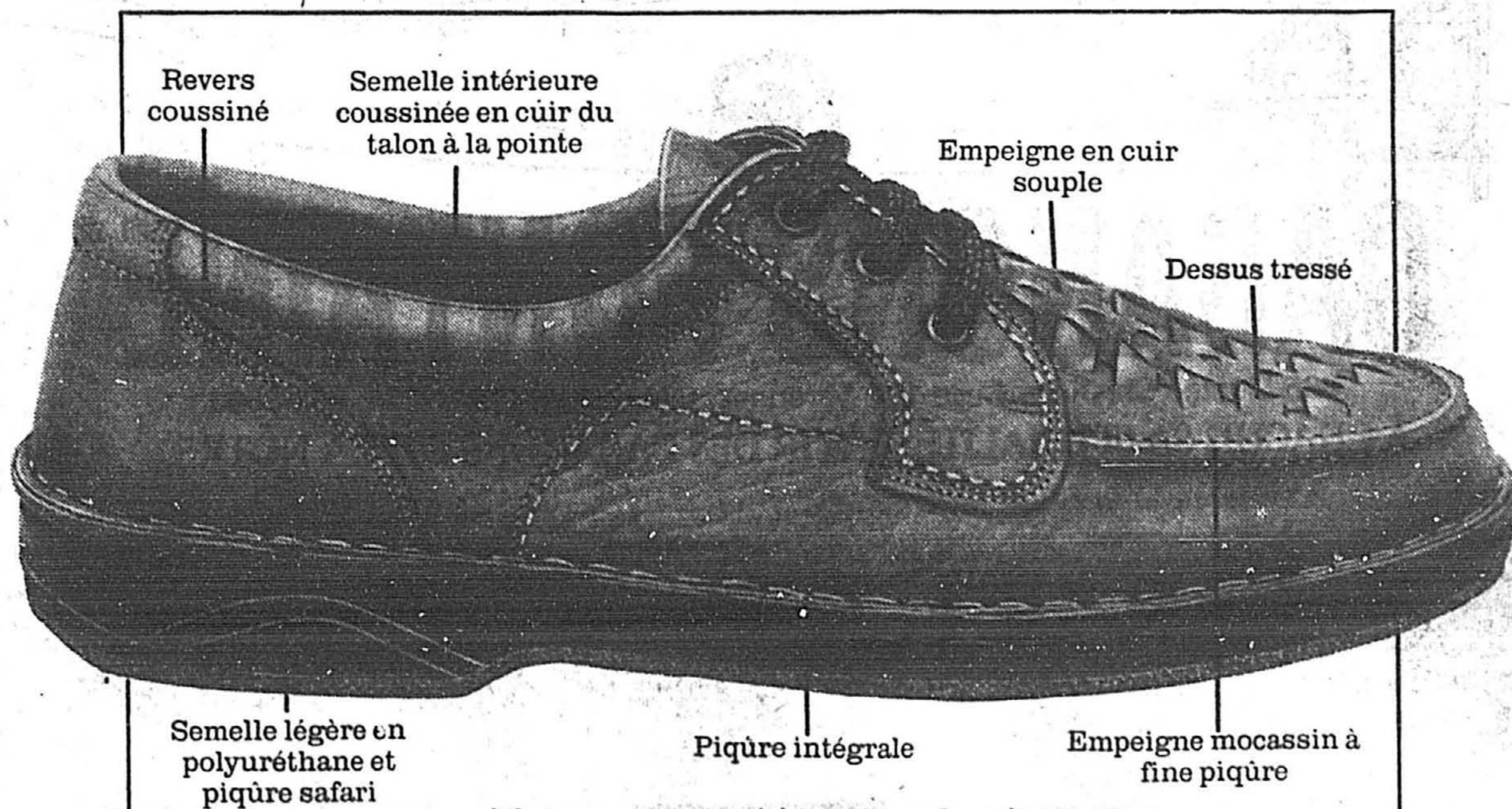
MAINTENANT SEULEMENT

- Taupe
- Beige

SE VENDAIENT 110\$

75\$ ÉPARGNEZ 35\$

- Pointures
- 7 à 12



Magasinez tôt pour votre pointure et teinte

- LA PLACE VERTU
- CENTRE ROCKLAND
- 960, STE-CATHERINE O.
- FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

Achat en magasin, au téléphone ou par la poste
Commande par poste, téléphone Tél.: (514) 368-4655, poste 231
ou télécopieur Télécopieur: (514) 368-4804
A. Gold & Sons, 2050, rue Bleury, bureau 100, Montréal (Qc) H3A 2J5
N.B. Le prix des commandes par la poste, téléphone ou télécopieur est de 66,67\$ la paire incluant 7% T.P.S. et 8% T.V.A.
Envoyez-moi □ 1 paire de CHAUSSURES ANTHONY à 96,67\$ Pointure _____ Couleur _____
Envoyez-moi □ 2 paires de CHAUSSURES ANTHONY, total de 173,34\$ Pointure _____ Couleur _____
Ajoutez 9,75 \$ de frais de livraison pour Total de la commande _____
1 paire ou plus incluant la T.P.S.
Factures: □ Amex □ Visa □ MasterCard □ Diners □ Carte Blanche □ A. Gold & Sons
No de carte de crédit _____ Date d'expiration _____
Ci-joint □ mandat □ cheque (pas de paiement à la livraison)
Nom _____ Tel _____
Adresse _____ App _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____

Magasinez tôt pour votre pointure et teinte

- LE CARREFOUR LAVAL
- LES GALERIES D'ANJOU
- PROMENADES ST-BRUNO
- MAIL CHAMPLAIN BROSSARD

Économisez sur nos tenues estivales pour les jours chauds qui arrivent

33% pour femmes et enfants pour un temps limité seulement

1357, av. Greene, Westmount

SOX BOX ACCESSOIRES INCL.

La taxe sur l'immatriculation des autos est injuste, soutient Transport 2000

JEAN-PIERRE BONHOMME

En imposant aux citoyens une nouvelle taxe sur l'immatriculation des véhicules dans le but explicite de subventionner le transport en commun, le gouvernement du Québec innove. Mais cette mesure n'a que pour but de «sauver la face» en matière environnementale; en réalité elle est «injuste et inefficace».

C'est l'avis qu'a exprimé, mercredi, M. Normand Parisien, porte-parole de la société Trans-

port 2000, un organisme de promotion du transport public.

La taxe sur l'immatriculation des voitures automobiles privées, explique d'abord l'expert, est «régressive» car, proportionnellement, elle frappe davantage les pauvres: tout le monde paye le même prix.

Une taxe sur l'essence, par contre, fait-il valoir, est plus écologiquement acceptable car elle incite les automobilistes à limiter le nombre de leurs courses. Cela favorise donc le transport en commun et réduit l'impact du voiturage sur l'environnement. Elle est plus «écologiquement acceptable».

M. Parisien reconnaît, par ailleurs, que la mesure est «un pré-cédent»: la première du genre à avoir été prise dans le but spécifique de favoriser le transport public. Mais, en ce cas, elle est «plus symbolique que réelle»; une goutte d'eau dans l'océan du financement par l'État des transports en commun.

Le Québec devient, soumet le porte-parole, par le désengagement massif qu'il prévoit dans sa réforme fiscale municipale, un rare État dans le monde à ne plus jouer son rôle incitatif et redistributeur des revenus en matière de transport public.

Il rappelle que, jusqu'ici, le Québec finance, avec une

somme de 277 millions, 64 p. cent du budget des neuf commissions de transport du territoire. Les trois commissions de transport de la région de Montréal se partagent, eux, 177 millions. La subvention résultant de la taxe sur l'immatriculation ne réduira le manque à gagner, à Montréal, après le désengagement du gouvernement, que d'une somme infime, 20 millions peut-être.

Par ailleurs, fait-il remarquer, l'augmentation de la taxe sur l'essence (4 cents) adoptée le 2 mai dernier, rapporte à l'État 248 millions \$. Cette somme est versée au fonds général de l'État, pas au transport public.

Le train à Laval? Une bonne idée, selon Transport 2000

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Transport 2000 croit que l'idée d'avoir recours à un train ordinaire comme moyen de transport en commun rapide et de forte capacité pour Laval et la région nord est excellente.

Au cours d'une entrevue, i. e. r., le président de cet organisme qui veille au bon maintien du transport en commun pour tous les usagers du Québec, M. Guy Chartrand, a déclaré qu'il avait été informé d'un rapport d'étude plutôt négatif réalisé par le ministère des Transports sur la rentabilité du prolongement de la ligne numéro deux du métro jusqu'à Laval.

«Cette source, digne de foi, précise M. Chartrand, m'a dit que l'achalandage prévu ne justifiait pas l'énorme investissement financier nécessaire pour réaliser ce prolongement.»

À la lumière de cette information, M. Chartrand pense que ce serait une très bonne chose de faire revivre ce service de train, qui a été aboli le 26 octobre 1980 parce que le Canadien Pacifique ne voulait plus absorber seul les pertes et que le gouvernement du Québec refusait d'aider à éponger le déficit. «À ce moment, le gouvernement disait que les trains de banlieue ne relevaient pas de sa compétence.» Aujourd'hui, le train pourrait être remis en circulation pour moins de 100 millions de dollars, croit-il.

Jusqu'en 1980, le train du Canadien Pacifique partait de Sainte-Thérèse et traversait le quartier Sainte-Rose pour ensuite se rendre aux gares Jean-Talon et Windsor. «Avec un aiguillage près du marché Central, boulevard l'Acadie, le train pourrait emprunter la voie ferrée du CN et se rendre jusqu'à la gare Centrale. Les usagers qui ne se rendent pas au cœur de Montréal pourraient descendre à la gare Mont-Royal, qui est près d'une bouche de métro», a précisé M. Chartrand.

Mais pour que ce projet devienne rentable, il faudrait que des stationnements incitatifs soient aménagés près des gares à Laval et que des autobus conduisent ra-



Guy Chartrand

pidement les usagers jusqu'au train.

«Je pense que ce projet est plus facilement réalisable qu'un métro. Moderniser, changer les wagons et apporter d'autres modifications nécessaires prendrait environ deux ans, ce qui signifie que ce service ferroviaire pourrait être à nouveau utilisable fin 1993, début 1994.»

Chez Bombardier, on se dit prêt à offrir ses services en tout temps. «Je pense que nous sommes en mesure d'aider Laval à solutionner son problème. Nous avons une gamme complète de wagons et autres qui répondent aux besoins de cette région», a déclaré le responsable des relations publiques de cette entreprise, M. André Bombardier.

Lors de l'entretien, M. Bombardier a mentionné que l'an dernier, Bombardier avait présenté un projet à Laval, avec le même genre de véhicules présentement en service à Disney World, à Orlando, Floride.

Les plans du prolongement du métro souterrain jusqu'à Laval suivent presque le boulevard des Laurentides, avec stations aux boulevards Cartier, de la Concorde et Saint-Martin. Cette artère nord-sud est presque au centre de l'île Jésus. Par contre, le train passerait beaucoup plus à l'ouest.

Les policiers de quartier sont de retour à Saint-Henri

ÉRIC TROTTIER

Les policiers de quartier sont de retour à Saint-Henri.

Devant une centaine de citoyens visiblement heureux, la direction du poste 23 a inauguré mercredi le premier mini-poste de police de la Communauté urbaine de Montréal situé dans les locaux du conseiller municipal du quartier, M. Germain Prigent.

Dès lundi, l'agent Jean-Marc Grégoire patrouillera à pied les rues de Saint-Henri afin de rencontrer commerçants et citoyens, leur donner de petits conseils sur la prévention du vol, etc.

«On va enfin se sentir protégé!» s'est exclamée Mme Rita Daviau, 67 ans, qui habite depuis des années dans Saint-Henri. «Quand j'étais jeune, il y avait toujours une police qui se promenait dans nos rues. Ça nous rassurait...»

Rassurer, voilà un mot que les policiers ont à la bouche, en cette fin de siècle où la population se fait vieillissante. «Au début, les jeunes surtout vont marcher les fesses plus serrées en nous croisant, explique l'agent Grégoire, mais avec le temps, les gens vont se sentir plus près de nous.»

Il ajoute que ce rapprochement entre la police et les citoyens incitera ces derniers à collaborer davantage avec les représentants de la loi et à les informer de certaines situations «troublantes».

L'agent Grégoire pourra recevoir des gens à son bureau mais lorsqu'il marchera ses dix kilomètres quotidiens, un répéteur automatique enregistrera ses messages.

Le poste 23 en est à son deuxième projet-pilote de police communautaire, avec ce poste de quartier. Depuis la mi-février, cinq policiers circulent à pied dans les rues de Westmount et de Saint-Henri. Ces cinq agents doivent toutefois travailler en autopatrouille, cet été, à cause du personnel restreint pendant les vacances.

Mais la police de quartier s'avère déjà un succès, si l'on en croit le directeur du poste 23, M. Pierre Vézina, qui affirme avoir reçu plusieurs lettres de remerciement et de félicitation à ce sujet. Le taux de criminalité de Saint-Henri a, par ailleurs, chuté de 23 p. cent depuis la mise en place de ces policiers-marcheurs.

Ailleurs également, à Montréal, on s'apprête, si ce n'est déjà fait, à organiser des brigades de policiers à pied, et à implanter des mini-postes de police dans les quartiers.

Cette forme d'organisation policière fonctionne depuis quelques années aux États-Unis et s'inspire du concept japonais des Kobans où les agents de ces postes de police y vivent 24 heures sur 24. Ils apprennent rapidement à bien connaître leur monde et à régler les problèmes autrement que par la répression.

La ville de Lachenaie tiendra un référendum

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

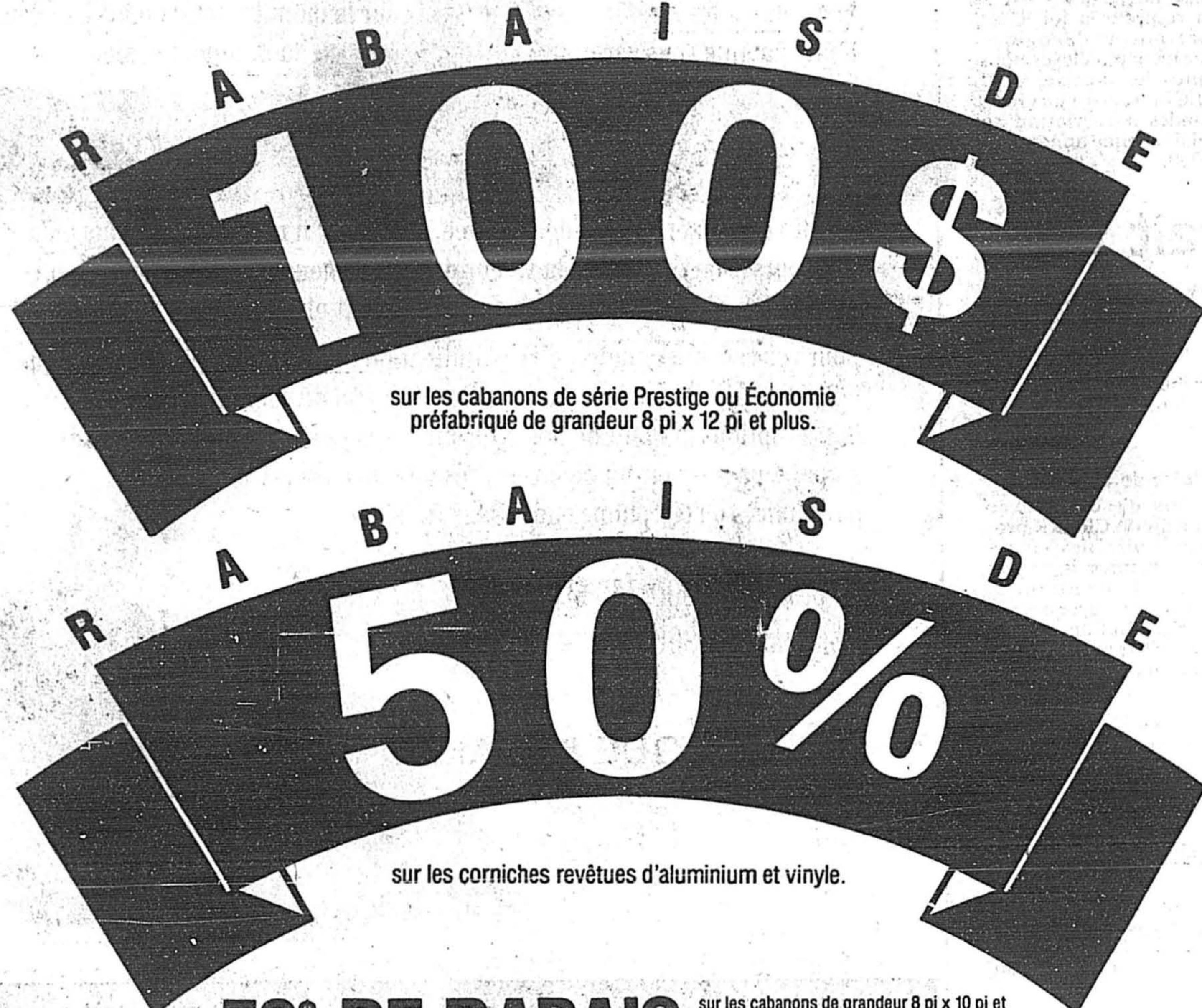
Le conseil municipal de Lachenaie a décidé de tenir un référendum auprès de ses contribuables après que 991 résidents eurent signé un registre pour bloquer le projet de construction d'un immeuble devant l'hôtel de ville et une bibliothèque. Un budget de 50 000 \$ a été alloué pour cette consultation qui aura lieu le 2 juin.

Dans une lettre adressée au ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, le Regroupement des citoyens et citoyennes de Lachenaie, qui avait organisé la contestation du projet, dénonce la façon de procéder de l'administration du maire Marcel Thérien. Le signataire de la lettre, M. André Lafrance, s'interroge sur

l'engagement d'une firme de relations publiques au coût de 10 800 \$ dans le but de vendre le projet à une population déjà bien informée. «Il est tout à fait immoral que l'argent des contribuables qui sont contre ce projet serve à favoriser une réponse affirmative à une question qu'ils rejettent», souligne le porte-parole du Regroupement.

L'organisme est aussi d'avis que la question proposée par les élus porte à confusion parce qu'elle laisse entrevoir à la population, que les terrains sur lesquels doit être construit le complexe municipal sont libres de toute dette. «La réalité, poursuit-on, est toute autre, bien qu'un transfert ait été fait selon l'article 53 de la loi sur l'expropriation, il n'en reste pas moins qu'ils sont sujets à des réclamations auprès de la Chambre de l'expropriation pour plus de 600 000 \$.»

S O L D E D U M A N U F A C T U R I E R

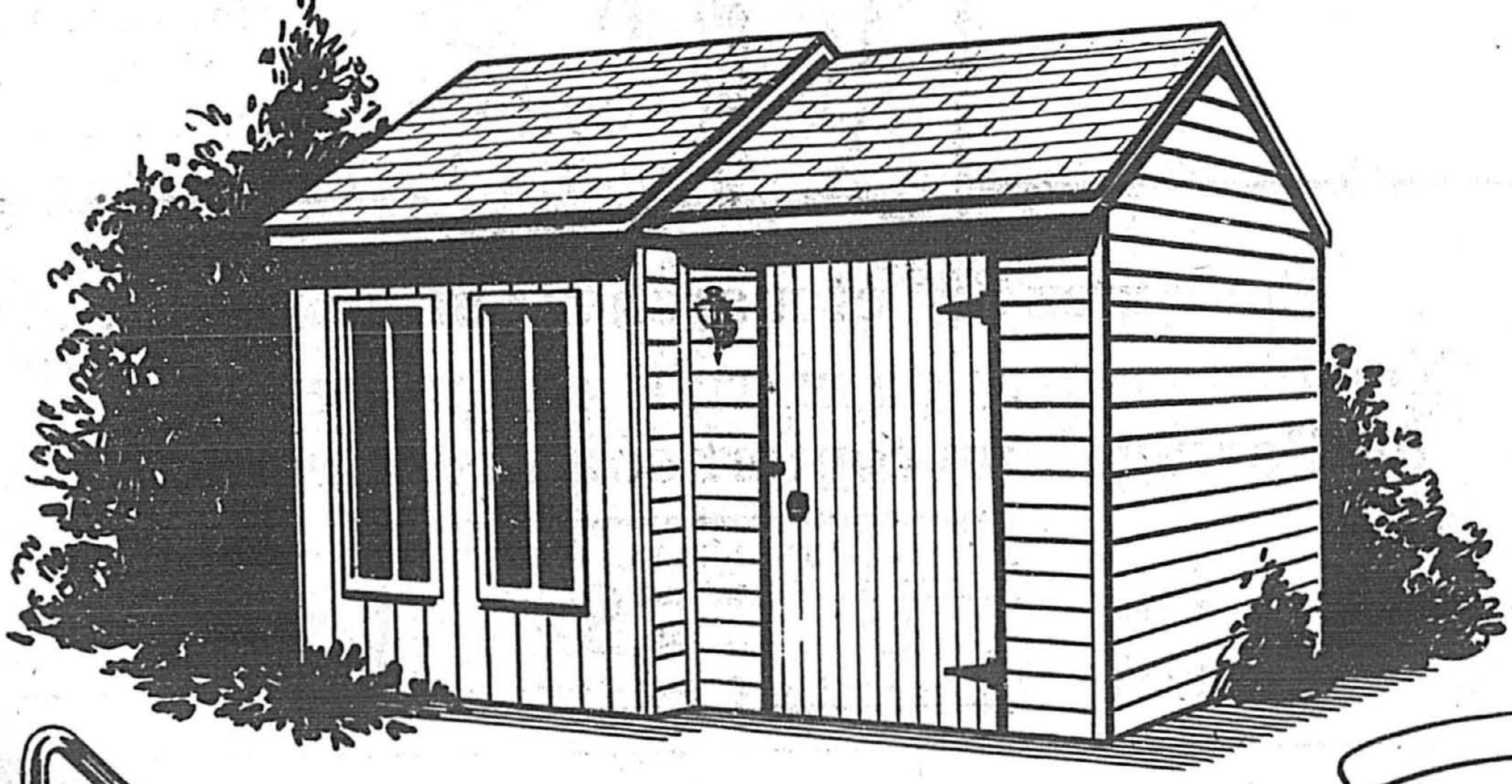


sur les cabanons de série Prestige ou Économie préfabriqué de grandeur 8 pi x 12 pi et plus.

sur les corniches revêtues d'aluminium et vinyle.

50\$ DE RABAIS

sur les cabanons de grandeur 8 pi x 10 pi et moins de série Prestige et Économie et sur les cabanons de toutes grandeurs en Ensemble du bricoleur (kit).



CABANONS FONTAINE®

585 Montée Ste-Julie, Suite 101 Varennes, Québec J3X 1P9 (514) 652-3563
À CHACUN SA SPÉCIALITÉ, BÂTIR DES CABANONS EST LA NÔTRE...

Pour de plus amples informations, renseignez-vous auprès de nos concessionnaires

- Meubles de Jardin Brossard Inc. 5305, Grande Allée Brossard
- Quincaillerie Guy Racine Ltée (RONA) 335, boul. Chomedey Laval
- Quincaillerie Valquette Inc. (RONA) 1880, boul. des Laurentides Laval
- Cabanon et Patio Maison Jeune Inc. 8400, chemin Chamblay, route 112 Saint-Hubert
- Gérard Raymond Ltée (RONA) 15729, boul. Pierrefonds Pierrefonds
- Centre de Rénovation Pierre Huot (RONA) RZ, boul. Saint-Jean-Baptiste Ouest Mercier
- Brien et Fils Ltée (RONA) 3320, rue Salote-Marie Mascouche
- Centre de Jardin Latour Ltée. 6600, boul. Hébert Saint-Hubert
- Marcel Lavallière Enr. 4035, boul. Laurier Sainte-Rosalie
- Matériaux Laurentiens 2159, boul. Labelle LaSalle
- Balancoires Sorel Tracy Inc. 1131, chemin des Patriotes Saint-Pierre-de-Sorel
- Quincaillerie Luc Arpin Inc. (RONA) 280, boul. Laurier Mont Saint-Hilaire
- Les Serres Maxime Charbonneau Ltée (BOTANIX) 408, rue Saint-Eustache Saint-Eustache
- Quincaillerie Bobabrand Enr. (RONA) 410, Grande-Côte Betsvland
- Patio Soleil 431, rue Notre-Dame Saint-Sulpice
- H. Gagnon et Fils (1975) Ltée (RONA) 11, rue Evangéline Granby
- Quincaillerie Métro Inc. (RONA) 3425, boul. de la Concorde Laval
- L. G. L. Chappellaine Ltée (RONA) 208 du Colisée Sorel
- L. G. L. Chappellaine Ltée (RONA) 88, route Marie-Victoire Saint-François-du-Lac
- H. Dagenais & Fils Inc. (RONA) 304, rue Principale Saint-Sauveur-des-Monts
- Côture Intimité Enr. 794, boul. Labelle Blainville
- Georges-Ed. Perrault, meubles de parterre 2550, St-Rang Drummondville
- Centre de Jardin de l'Outaouais (BOTANIX) 607, rue Châteauguay Vaudeville
- Centre Renova L.M. Inc. 665, rue Châteauguay Bois-des-Filion
- Fleur Hi-Vert Enr. 894, Sainte-Angele Saint-Lazare
- Ferronnerie Cowansville Inc. (RONA) 608, rue Sud Cowansville
- Ménuiserie Centre du Patio Rive-Sud Inc. 2372, Route 133 Berthelville
- Brunet Bros. Limited 1525 Pitt Street Cornwall
- Matériaux de construction St-Constant Ltée (RONA) 2, rue des Bouleaux Saint-Constant

COUPON-RABAIS **100\$** COUPON-RABAIS

Sur présentation de ce coupon obtenez 100,00\$ de réduction sur les cabanons de série Prestige ou Économie préfabriqué de grandeur 8 pi x 12 pi et plus ou obtenez 50,00\$ de rabais sur les cabanons de grandeur 8 pi x 10 pi et moins de série Prestige et Économie et sur les cabanons de toutes grandeurs en Ensemble du bricoleur (kit). Obtenez 50% de rabais sur les corniches revêtues d'aluminium et vinyle.

Un seul coupon-rabais par client. Applicable seulement sur l'achat d'un cabanon. Ce coupon-rabais est valide jusqu'au 2 juin 1991 et il n'est applicable que pour les achats effectués entre le 17 mai 1991 et le 2 juin 1991 inclusivement.

La syphilis se propage vite aux États-Unis

d'après UPI

ATLANTA, Georgie

Les Américains contractent présentement la syphilis au rythme de 20 cas par 100 000 personnes, ce qui représente une augmentation de 75 p. cent depuis 1985 et le taux le plus élevé depuis 1949.

Le Centre de contrôle des maladies contagieuses (CDC) d'Atlanta précise que 50 223 cas de syphilis ont été signalés en 1990 à travers les États-Unis, une augmentation de 9 p. cent sur 1989.

Les Noirs sont tout particulièrement visés par cette nouvelle épidémie : de 1985 à 1990, le taux de syphilis des hommes de race noire est passé de 69 à 156 pour 100 000 individus, un accroissement de 126 p. cent; pour les femmes de race noire, il est passé de 35 cas à 116 pour 100 000, une augmentation de 231 p. cent.

En 1989, le taux de syphilis infectieuse parmi les

Noirs était de près de 50 fois plus élevé que pour les Blancs, parmi lesquels il était en fait en déclin. Pour les hommes de race blanche non-hispaniques, le taux a décliné de 6 à 3 pour 100 000 de 1985 à 1990. Il a également baissé pour les Amérindiens et les Alaskans.

Le docteur Nakashima Allyn, spécialiste des maladies transmises sexuellement, fait remarquer que l'une des raisons de cette énorme augmentation des cas de syphilis réside peut-être dans le fait que l'apparition du sida a engendré le transfert d'une partie des fonds et du personnel qui étaient jusqu'alors affectés à la lutte contre la syphilis. De plus, la transmission de la syphilis a augmenté au sein des groupements difficiles à atteindre médicalement, tels les utilisateurs de cocaïne.

Le CDC souligne enfin que l'épidémie de syphilis semble présentement se déplacer des côtes de l'Est, de l'Ouest et du Golfe du Mexique aux régions du midwest et du centre-sud.

95 modèles différents en montre

ECONOMISER
jusqu'à **70%**
rendra maman heureuse

SPECIAL CETTE SEMAINE

PETIT COIN DÉJEUNER
3 MORCEAUX **359\$** Prix suggéré **799\$**
SPECIAL
VITRE ET COUSSINS INCLUS

MOBILIER DE SALON 3 MORCEAUX
SPECIAL **255\$** Prix suggéré **599\$**

Choix de 5 couleurs différentes: Blanc, champignon, brun, naturel, gris.
QUANTITÉS LIMITÉES. FAITES VITE!

ROTIN ORIENTAL 6001, rue St-Hubert
(au nord du boulevard Rosemont)
278-2650

GOLD SPORT
Sous l'influence de A. Gold & Sons

Économisez 106\$
BLOUSONS
100% SOIE
Délavés au sable
Prix ord. 275\$
SEULEMENT
169\$

Lavables
Pure soie
● Marine ● Noir
● Bourgogne
P-M-G-TG

VOYEZ LES SUPERBES CARACTÉRISTIQUES DE CE BLOUSON DE SOIE FAISANT PARTIE DE NOTRE COLLECTION EXCLUSIVE GOLD SPORT.

- Choix de 3 teintes unies
- 2 poches latérales avec piqûres mode
- Fermeture-éclair devant
- Dos confortable
- Taille et col en tricot contrastant
- Entièrement lavés au sable
- Piqûres mode aux manches et au dos

LA PLACE VERTU ● FAIRVIEW PTE-CLAIRE
CENTRE ROCKLAND ● 960, STE-CATHERINE O.
PROMENADES SAINT-BRUNO ● LES GALERIES D'ANJOU
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD ● LE CARREFOUR LAVAL

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, carte A. Gold & Sons

GOLD SPORT
Sous l'influence de A. Gold & Sons

Économisez 106\$
BLOUSONS
100% SOIE
Délavés au sable
Prix ord. 275\$
SEULEMENT
169\$

Lavables
Pure soie
● Marine ● Noir
● Bourgogne
P-M-G-TG

VOYEZ LES SUPERBES CARACTÉRISTIQUES DE CE BLOUSON DE SOIE FAISANT PARTIE DE NOTRE COLLECTION EXCLUSIVE GOLD SPORT.

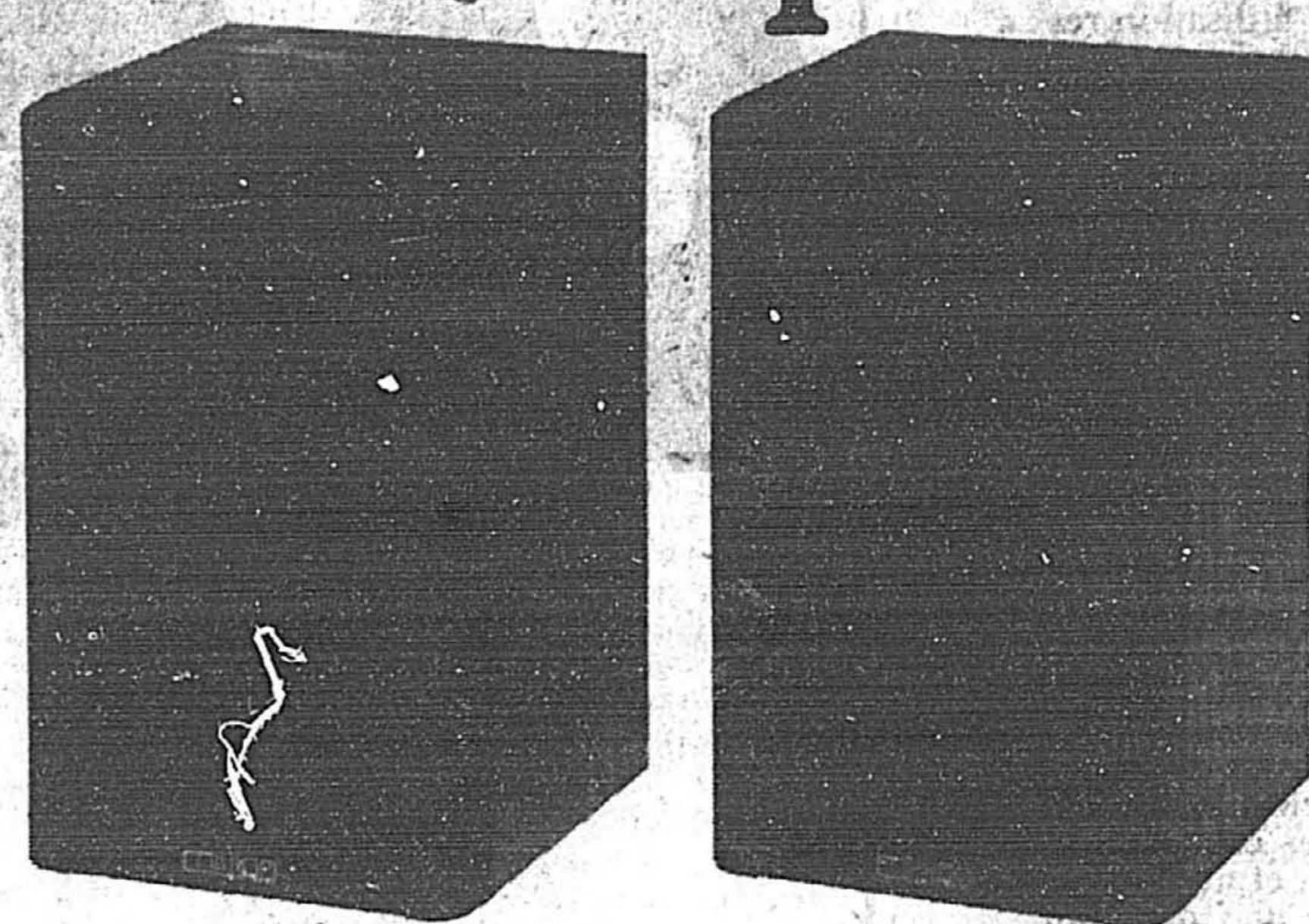
- Choix de 3 teintes unies
- 2 poches latérales avec piqûres mode
- Fermeture-éclair devant
- Dos confortable
- Taille et col en tricot contrastant
- Entièrement lavés au sable
- Piqûres mode aux manches et au dos

LA PLACE VERTU ● FAIRVIEW PTE-CLAIRE
CENTRE ROCKLAND ● 960, STE-CATHERINE O.
PROMENADES SAINT-BRUNO ● LES GALERIES D'ANJOU
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD ● LE CARREFOUR LAVAL

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, carte A. Gold & Sons

AUDIOCENTRE PRESENTE

Mission impossible.



MISSION

99\$ chaque

VENEZ AUSSI
DÉCOUVRIR...

- KEF
- VELODYNE
- CAMBER
- PSB
- MIRAGE
- MISSION
- KLIPSCH
- THIEL
- CYRUS

audio centre

5260 o. Sherbrooke 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

Mon prêt-auto avec Protection Plus

Ma Sécurité élémentaire

Vous êtes victime

Si une telle chose devait vous arriver, vous ne voudriez sûrement pas laisser un tel fardeau à votre famille. Voilà pourquoi vous ne pouvez vous passer du Plan Protection Plus® de la Banque Royale. Offerte boursière le solde de votre prêt-auto advenant votre décès ou assumera vos versements mensuels en cas d'invalidité.

d'un accident. Qui payera votre voiture?

Si une telle chose devait vous arriver, vous ne voudriez sûrement pas laisser un tel fardeau à votre famille. Voilà pourquoi vous ne pouvez vous passer du Plan Protection Plus® de la Banque Royale. Offerte boursière le solde de votre prêt-auto advenant votre décès ou assumera vos versements mensuels en cas d'invalidité.

La portion assurance-vie est également offerte à votre cosignataire et nos primes sont parmi les plus basses au Canada. Ne prenez donc pas de chances. La sécurité élémentaire, ça commence avec le Plan Protection Plus de la Banque Royale.

Pour connaître toutes les autres options qui font de nos prêts-autos les prêts les plus sécuritaires au pays, passez voir un de nos représentants en services aux particuliers ou téléphonez-nous sans frais.

En province: 1-800-363-3967
Montréal: 987-8000

BANQUE ROYALE



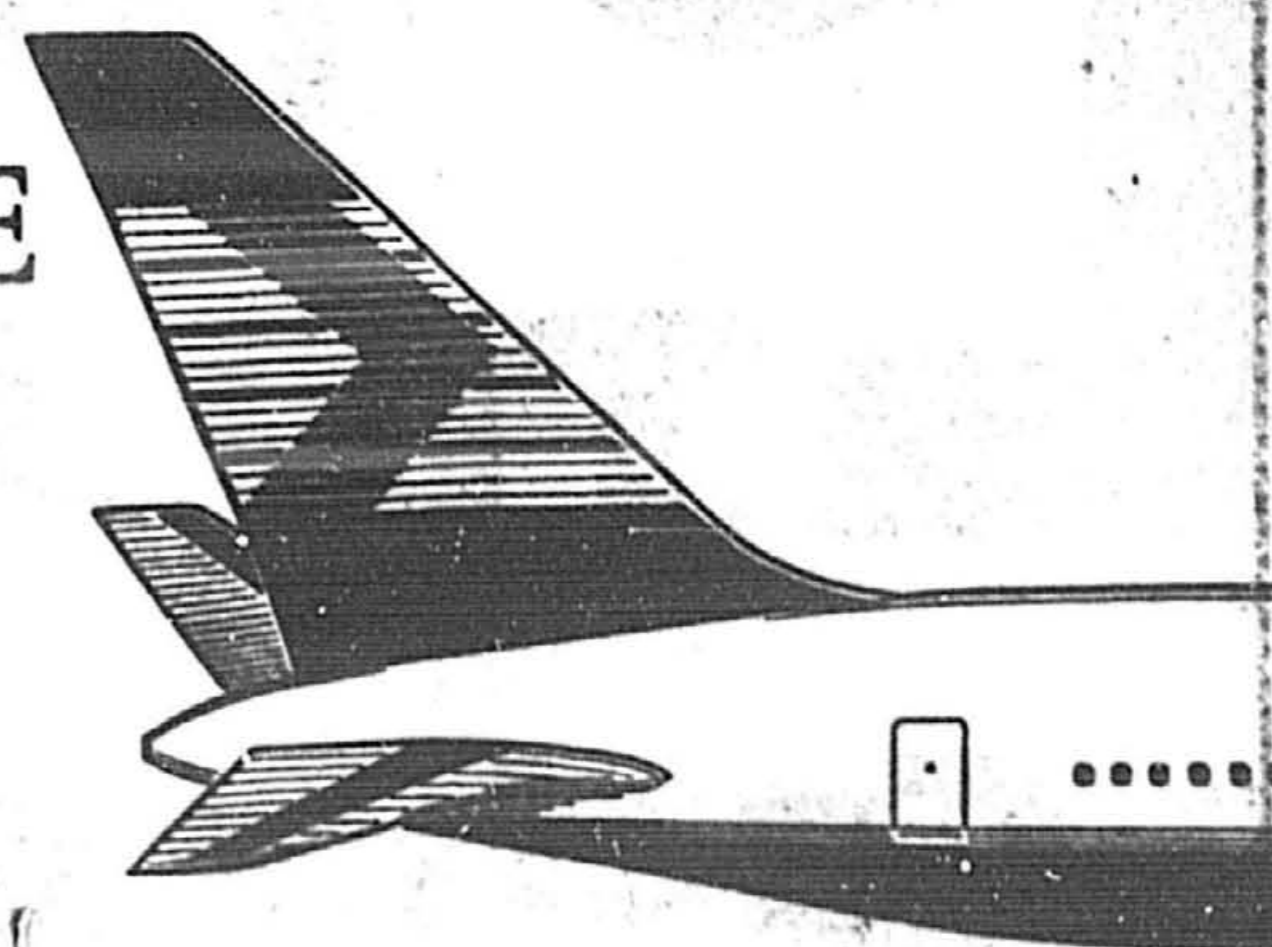
* Marque déposée de la Banque Royale du Canada

Le fabricant de prêts autos le plus innovateur au pays

À PRENDRE, APRÈS une LONGUE JOURNÉE DE TRAVAIL.

- 28 vols quotidiens vers Toronto dont : ● 8 vols vers Buttonville
- 16 vols vers l'Aérogare 3 ● 4 vols vers Hamilton

Canadian
VA plus LOIN



Un million d'armes à feu à utilisation restreinte enregistrées au Canada

Presse Canadienne
OTTAWA

La Coalition pour le contrôle des armes, qui réclame un resserrement des mesures de contrôle,

talonne depuis plus d'un an le gouvernement pour obtenir le dépôt d'un projet de loi en ce sens.

La ministre de la Justice, Mme Kim Campbell, dont le projet de loi C-80 sur le contrôle des arme-

ments avait été écarté sous les pressions du lobby des amateurs d'armes, prévoit déposer d'ici la

fin du mois de mai un nouveau projet de loi qu'elle promet plus strict encore.

La quantité d'armes de poing, de fusils à canon tronçonné et autres armes à feu à utilisation restreinte dûment enregistrées frôle le million au Canada, a révélé hier la Gendarmerie royale du Canada.

Selon les données statistiques annuelles rendues publiques hier par la police fédérale, plus de 45 000 nouvelles armes ont été enregistrées en 1990, portant à 980 986 le nombre cumulé total d'armes enregistrées depuis 1974.

En tout, seulement quatre demandes de permis d'armes à utilisation restreinte ont été rejetées, et seulement six certificats d'enregistrement émis antérieurement ont été révoqués, l'an dernier, ce qu'un fonctionnaire au ministère de la Justice expliquait par l'hypothèse selon laquelle ce sont seulement les citoyens respectueux de la loi, et non les criminels, qui font une demande d'enregistrement.

Mais les données révèlent par ailleurs que plus de 24 000 de ces armes ont été perdues ou volées, dont 219 mitraillettes automatiques, un type d'arme capable de tirer des dizaines de rafales sur une simple pression du doigt sur la détente.

Si on y ajoute les armes à utilisation non-restreinte comme les fusils de chasse ordinaires, c'est plus de 55 000 armes à feu qui sont disparues de la circulation depuis 1974. Des données susceptibles d'amener de l'eau au moulin des partisans d'un durcissement du contrôle des armes au Canada.

En vertu de la législation sur le contrôle des armements adoptée en 1974, la GRC doit compiler les données annuelles sur le nombre d'armes à utilisation restreinte en circulation. Les propriétaires de ce type d'armes doivent convaincre la police qu'ils ont de bonnes raisons d'en détenir. Il s'agit habituellement d'amateurs de tir à la cible ou de collectionneurs.

Par ailleurs, plus de 185 000 nouveaux certificats ont été émis en 1990 pour les armes dont l'utilisation n'est pas restreinte. Seulement 1 777 requêtes ont été refusées, parce que le requérant ne remplissait pas les critères en vigueur.

Au bout du rouleau

Reuter
ROUND LAKE, Illinois

Elles avaient 14 ans, étaient les meilleures amies du monde, jouaient dans la même équipe de basket et voulaient en finir avec la vie. Elles se sont assises mardi soir sur une voie ferrée dans la banlieue de Chicago en se bouchant les oreilles pour attendre le train qui les a tuées sur le coup.

Elles avaient laissé un mot dans lequel elles demandaient qu'on les excuse et disaient être «au bout du rouleau». Le père de l'une d'elles était mort récemment.

ÇA S'PEUT PAS! (OUI ÇA S'PEUT!)

LES GRANDS MAGASINS

30%

DE RABAIS



SUR TOUTES* LES CHAUSSURES POUR FEMMES, HOMMES ET ENFANTS.

33%

DE RABAIS SUR TOUS* LES MAILLOTS DE BAIN POUR ENFANTS

40%

DE RABAIS SUR TOUS* LES COORDONNÉS «EJ GITANO» POUR FILLES

30%

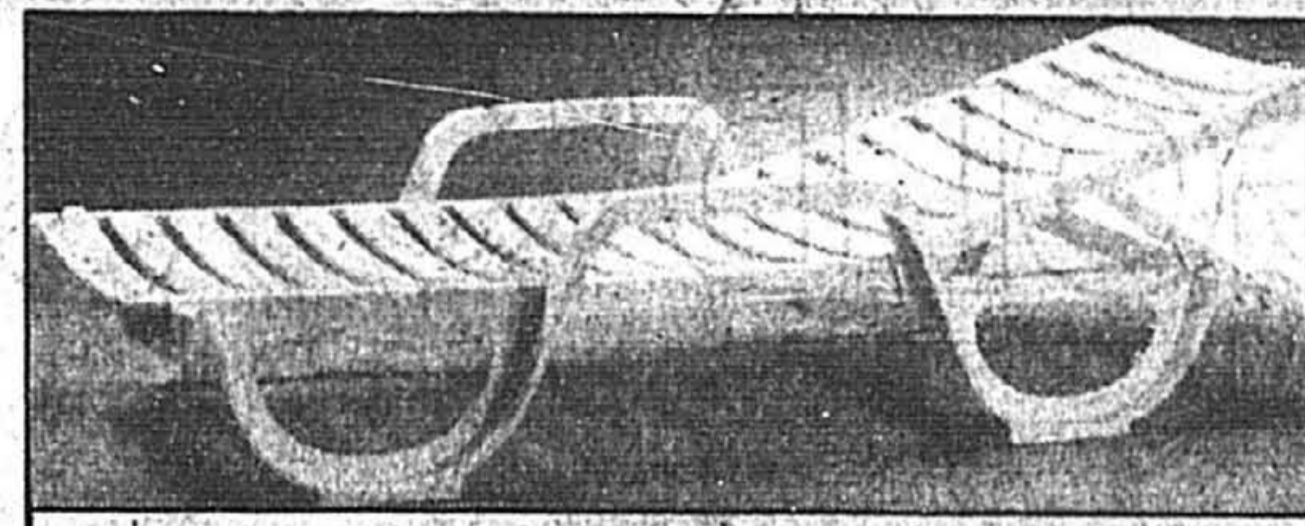
DE RABAIS SUR TOUT* TOUT* POUR MADAME



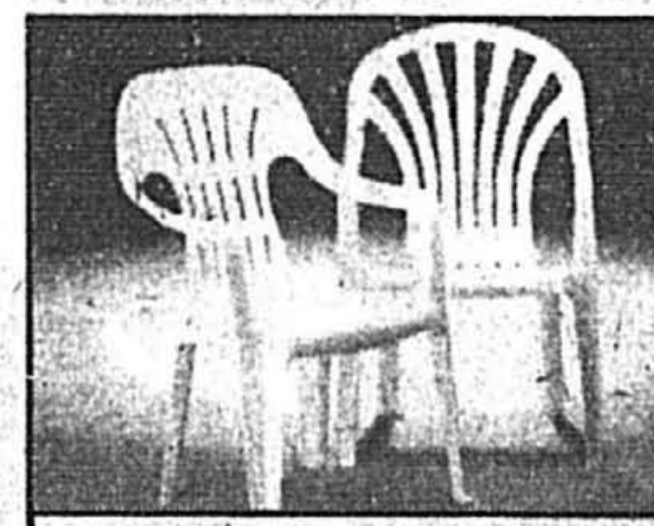
BBQ 58000 BTU (dont brûleur latéral 12000 BTU). Bonbonne en sus. **199⁹⁹** Ord. 229,99



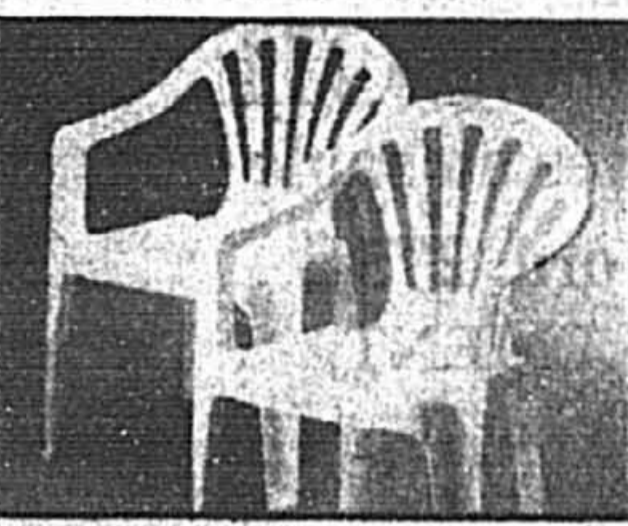
*Monaco: table ovale, 4 fauteuils empilables à haut dossier, 4 coussins en Textiliène, 4 napperons, un parasol manuel (2 m) en Textiliène. Achetés séparément, ces articles totalisent 203,86 \$ **199⁹⁹** 14 pièces



Chaise réglable «Miami» en résine. Super offre! **79⁹⁹**



Fauteuil empilable en résine. Ord. 14,99 **12⁹⁹** ch.



Chaise empilable pour enfant. **5⁹⁹** ch.

SAMEDI ET LUNDI SEULEMENT!

- MONTRÉAL**
RÉGION DE MONTREAL
Jean-Talon Est, 725-2418
Place Versailles, 351-3200
Place Alexis Nihon, 931-3864
Carrefour Laval, 688-6550.
- Centre commercial Pont-Viau, 669-1791**
Galerias des Sources, 683-3200
Galerias Lachine, 637-4481
Place LaSalle, 369-5213
- Châteauguay, 691-3730**
Place Longueuil, 679-6190
Promenades St-Bruno, 653-1355
Mall Champlain, 465-4650
- QUÉBEC**
Galerias Charlesbourg, 626-7341
Place Ste-Foy, 653-2891
TROIS-RIVIÈRES
Centre commercial Les Rivières, 379-1524
- SOREL**
Boul. Fiset, 742-4521
SHERBROOKE
Place Belvédère, 569-9755
- HULL**
Galerias de Hull, 770-8234
OTTAWA
Bayshore Shopping Center, 829-9191

99/10 - Prix en vigueur les 18 et 20 mai 1991, jusqu'à épuisement des stocks. Pas de bons d'achat différés. *Les rabais s'appliquent aux produits à prix ordinaires seulement.

TIMKEN
G.B.S. GENERAL BEARING SERVICE INC.
Montreal 537-7423
St-Laurent 744-2721
Laval 688-9330
Longueuil 679-2550
Saint-Laurent 229-0471
Mir-Est 264-6838

5,000,000 \$

(Approximatif)

TIRAGE **LOTTO 649** SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

